
Statistique policière de la criminalité (SPC)



Rapport annuel Genève 2020



Table des matières

1	Introduction	5
2	Aperçu.....	8
2.1	Infractions selon la loi.....	8
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	8
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	9
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	12
2.3	Infractions selon la répartition géographique.....	13
2.3.1	Code pénal (CP)	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par commune	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	14
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	15
2.3.2.1	Fréquence (‰) par commune	15
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	16
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	17
2.3.3.1	Fréquence (‰) par commune	17
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	18
2.4	Prévenus selon la loi.....	19
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	19
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi.....	19
2.4.2.1	Code pénal (CP)	19
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	20
2.4.2.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	20
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	21
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	22
2.4.4.1	Code pénal (CP)	22
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	23
2.4.4.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	24
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
2.4.5.1	Code pénal (CP)	26
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
2.4.5.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	27
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	27
3	Partie détaillée.....	28
3.1	Infractions de violence.....	28
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	28
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	29
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	30
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	30
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	30
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	31
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	31
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	31

3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	32
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	33
3.2	Violences domestiques.....	34
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	34
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	35
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	36
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	37
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	38
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	39
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40
3.5	Brigandage.....	41
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	41
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	41
3.6	Vol.....	42
3.6.1	Répartition selon le type de vol	42
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	42
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	43
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	43
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	44
3.7	Vol de véhicule.....	45
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	45
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	45
3.8	Dommmages à la propriété.....	46
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte.....	46
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	46
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	47
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	48
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	49
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	49
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions.....	50
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	51
3.9.3.1	Consommation par substances	51
3.9.3.2	Trafic par substances	52
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	52
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	52
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	53
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	53
3.9.5	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	54
3.10	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	55
3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction.....	55
3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions.....	56
4	Évolution.....	57

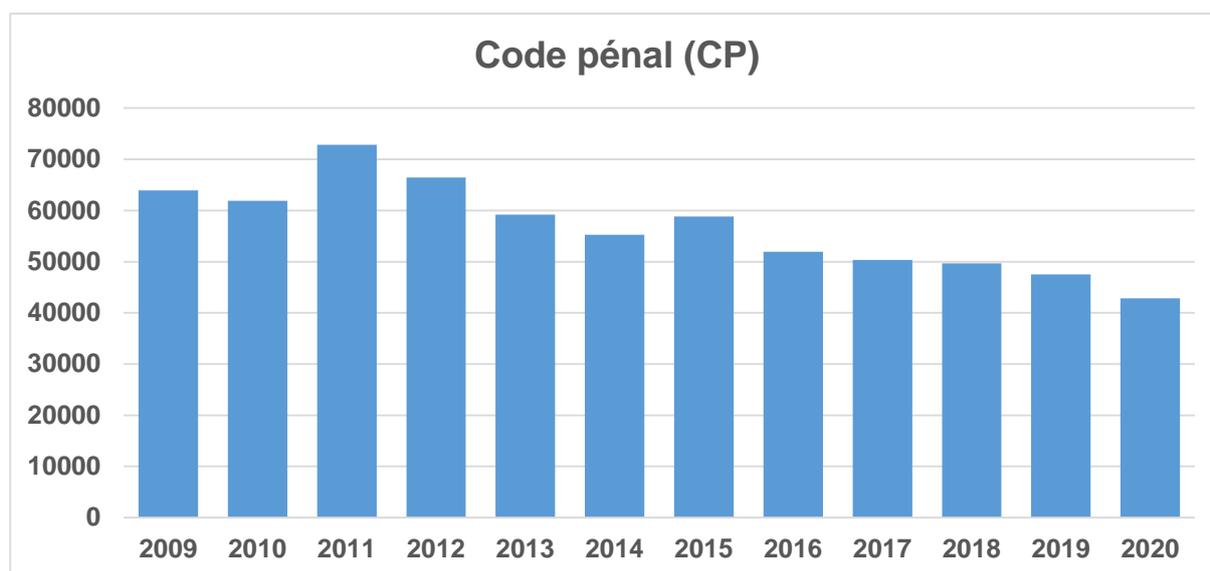
4.1	Tableaux	57
4.1.1	Infractions selon la loi	57
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	58
4.1.3	Code pénal: infractions par commune	59
4.1.4	Infractions à la loi sur les stupéfiants	60
4.1.5	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	61
4.1.6	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	62
4.1.7	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	63
4.1.8	Infractions de violence	64
4.1.9	Infractions de violence domestique	65
4.1.10	Infractions contre le patrimoine	66
4.2	Graphiques	67
4.2.1	Infractions selon la loi	67
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	68
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	68
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	69
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	69
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants	70
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	71
5.1	Infractions à la loi sur la circulation routière (LCR)	71
6	Glossaire méthodologique	72
6.1	Introduction	72
6.2	Définitions	72
6.2.1	Le cas/l'affaire	72
6.2.2	L'infraction	72
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	72
6.2.4	La personne lésée	72
6.2.5	La population résidante permanente	72
6.2.6	Etat des communes	73
6.3	Principes d'exploitation des données	73
6.3.1	Statistique de sortie	73
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	73
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	73
6.4	Chiffres clés	73
6.4.1	Chiffres absolus	73
6.4.2	Chiffres relatifs	73
6.4.3	Graphiques	74
7	Index des tableaux	75
8	Index des figures	76

1 Introduction

La présente édition de la statistique policière de la criminalité (SPC), livrée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), comporte des données sur l'évolution de la criminalité entre 2014 et 2020. L'extrait du tableau 32 que nous reproduisons ci-après, augmenté des années 2009 à 2012 afin de disposer de la série complète de la SPC, résume la situation genevoise en matière d'infractions au code pénal. Après une année 2011 qui a marqué un pic, la tendance à la baisse s'est installée durablement. Le tassement observé entre 2016 et 2018, est suivi d'une reprise de la diminution en 2019.

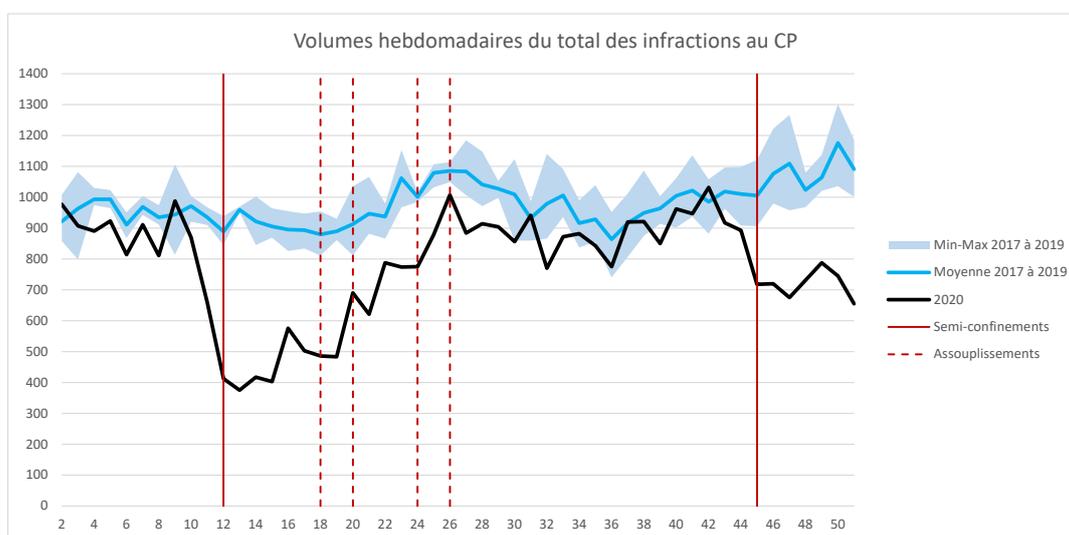
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Code pénal (CP)	63 905	61 910	72 821	66 423	59 170	55 244	58 800	51 938	50 322	49 665	47 499	42 836

© OFS, Neuchâtel 2021



Pour partie, le recul en 2020 par rapport à 2019 est dû à la COVID-19. L'effet est toutefois moindre à ce que l'on pouvait attendre compte tenu des différentes phases de lutte contre la pandémie. Au final, l'année 2020 ne diffère pas fondamentalement de l'année précédente, ni des tendances observées ces dernières années.

Le graphique ci-après recense les infractions au code pénal par semaine – en date de fin d'événement, alors que la SPC est construite en date de sortie – et met en évidence l'impact des phases de semi-confinement sur la criminalité. Des graphiques portant sur des phénomènes particuliers figurent dans le rapport d'activité publié simultanément à la présente SPC.



Source : Police cantonale, Service d'analyse stratégique (données en date de fin d'événement)

Infractions de violence

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020 / 2019	Variation 2020 / 2014
Total infractions de violence	3'612	3'927	3'807	3'477	4'002	3'904	3'914	0%	8%
Violence grave (exercée)	107	106	114	109	117	140	177	26%	65%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	33	36	61	38	27	40	57	43%	73%
Homicides avec arme à feu	3	6	18	6	0	2	2	0%	-33%
Homicides avec arme coupante/tranchante	19	19	31	16	18	21	38	81%	100%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	1	2	2	0	0	2	nc	nc
Homicides avec violence physique	8	7	3	9	8	13	12	-8%	50%
Homicides autre instrument	3	2	3	5	1	4	3	-25%	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	1	4	0	0	0	0	nc	nc
Lésions corporelles graves (Art. 122)	28	33	21	31	31	35	51	46%	82%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	1	0	0	0	0	1	nc	nc
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	1	4	5	7	6	7	16	129%	1500%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	3	2	1	1	2	1	-50%	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	22	20	10	16	14	23	20	-13%	-9%
Lés. corp. graves autre instrument	4	5	4	7	10	3	12	300%	200%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	1	nc	nc
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	1	0	0	nc	nc
Prise d'otage (Art. 185)	0	1	0	0	0	0	1	nc	nc
Viol (Art. 190)	45	35	32	40	58	65	68	5%	51%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	1	1	0	0	0	0	0	nc	nc
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2'607	2'799	2'620	2'519	2'827	2'732	2'692	-1%	3%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1'095	1'188	1'135	1'018	1'291	1'219	1'125	-8%	3%
Voies de fait (Art. 126)	505	511	512	467	525	538	583	8%	15%
Participation à rixe (Art. 133)[1]	51	34	37	84	51	28	33	18%	-35%
<i>Nombre d'affaires</i>	<i>19</i>	<i>12</i>	<i>9</i>	<i>17</i>	<i>12</i>	<i>11</i>	<i>13</i>	<i>18%</i>	<i>-32%</i>
Participation à agression (Art. 134) ⁹	245	212	218	228	150	133	157	18%	-36%
<i>Nombre d'affaires</i>	<i>185</i>	<i>152</i>	<i>151</i>	<i>171</i>	<i>97</i>	<i>78</i>	<i>87</i>	<i>12%</i>	<i>-53%</i>
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	354	341	317	271	283	362	339	-6%	-4%
Contrainte (Art. 181)	123	128	102	96	166	128	143	12%	16%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	2	0	0	0	4	1	-75%	nc
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	20	28	21	25	31	29	21	-28%	5%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	4	1	1	1	1	0	-100%	nc
Contrainte sexuelle (Art. 189)	74	84	75	75	82	71	99	39%	34%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	140	267	202	254	247	219	191	-13%	36%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0	nc	nc
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	898	1'022	1'073	849	1'058	1'032	1'045	1%	16%
Menaces (Art. 180)	867	979	1'035	826	1'034	989	998	1%	15%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	31	43	38	23	24	43	47	9%	52%

© OFS, Neuchâtel 2021

nc : non calculable

Selon le tableau ci-dessus, les infractions de violence sont stables en 2020 par rapport à l'année précédente. Par rapport à 2014, on observe une augmentation de 8%. Comme en 2019, le trait marquant est la hausse de la violence grave, même si les volumes restent contenus. L'augmentation est de 26% par rapport à 2019 et de 65% par rapport à 2014.

Les infractions de violence domestiques reculent de 3% par rapport à 2019, mais augmentent de 20% par rapport à 2014. La hausse était de 35% en 2019 par rapport à 2013.

Infractions contre le patrimoine

La situation est plus favorable en matière d'infractions contre le patrimoine : le recul est de 12% par rapport à 2019 et de 29% par rapport à 2014. Les vols, qui constituent l'infraction la plus importante, enregistrent une baisse de 16%, respectivement de 43%. Les escroqueries diminuent pour la première fois (-15% par rapport à 2019) depuis 2014, après avoir explosé entre 2017 et 2019 ; ce que traduit la hausse de 251% par rapport à 2014. Pour le détail, se reporter au tableau ci-après.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020 / 2019	Variation 2020 / 2014
Total patrimoine	44'033	45'179	39'440	38'337	37'140	35'636	31'197	-12%	-29%
Appropri. illégitime (Art. 137)	92	135	120	103	104	117	120	3%	30%
Abus de confiance (Art. 138)	200	217	206	160	175	202	171	-15%	-15%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	26'032	23'890	20'771	20'072	18'966	17'647	14'891	-16%	-43%
Vol de véhicule (Art. 139)	4'869	4'722	4'628	4'826	4'216	3'831	3'839	0%	-21%
Brigandage (Art. 140)	355	342	317	271	283	362	339	-6%	-5%
Soustraction de chose (Art. 141)	3	6	4	7	8	6	0	-100%	-100%
Soustraction de données (Art. 143)	11	31	15	35	77	19	14	-26%	27%
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	18	28	18	15	15	8	20	150%	11%
Dom. à la propriété (Art. 144)	5'261	5'487	4'260	4'325	4'329	4'649	3'941	-15%	-25%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	5'458	8'452	6'801	6'418	5'810	4'968	4'618	-7%	-15%
Escroquerie (Art. 146)	565	620	848	727	1'585	2'324	1'984	-15%	251%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	508	556	663	667	824	753	572	-24%	13%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	26	30	39	43	65	36	30	-17%	15%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	72	85	196	157	108	99	77	-22%	7%
Extorsion et chantage (Art. 156)	31	43	38	23	24	43	47	9%	52%
Gestion déloyale (Art. 158)	25	33	44	37	49	59	47	-20%	88%
Détournement de salaire (Art. 159)	32	26	21	13	20	44	24	-45%	-25%
Recel (Art. 160)	346	331	281	271	273	251	287	14%	-17%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	13	7	18	8	8	10	13	30%	0%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	54	68	19	19	24	40	50	25%	-7%
Autres infractions contre le patrimoine	62	70	133	140	177	168	113	-33%	82%

© OFS, Neuchâtel 2021

Plus d'informations

Le rapport annuel SPC et le rapport d'activité 2020 sont accessibles sur notre site internet :

<https://www.ge.ch/organisation/corps-police>

Pour accéder au rapport national, aux diverses données et aux aspects méthodologiques, nous vous invitons à consulter les pages internet de l'OFS à l'adresse ci-après :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police.html>

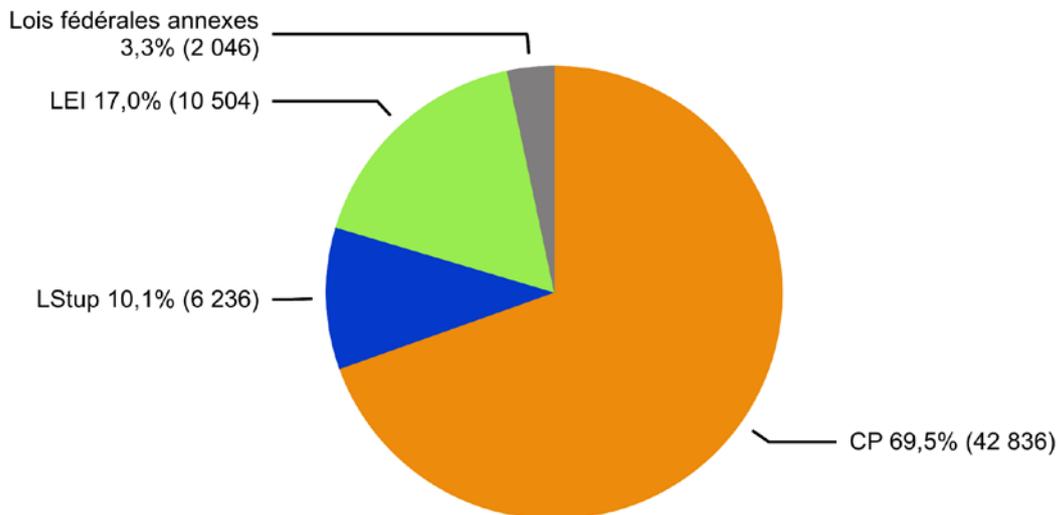
Police cantonale - Genève, mars 2021.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 2 046 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2020. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	47 499	28,6%	42 836	31,4%	-10%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	7 744	99,7%	6 236	99,2%	-19%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	9 801	100,0%	10 504	100,0%	7%
Autres lois fédérales annexes	1 294	98,5%	2 046	98,2%	58%

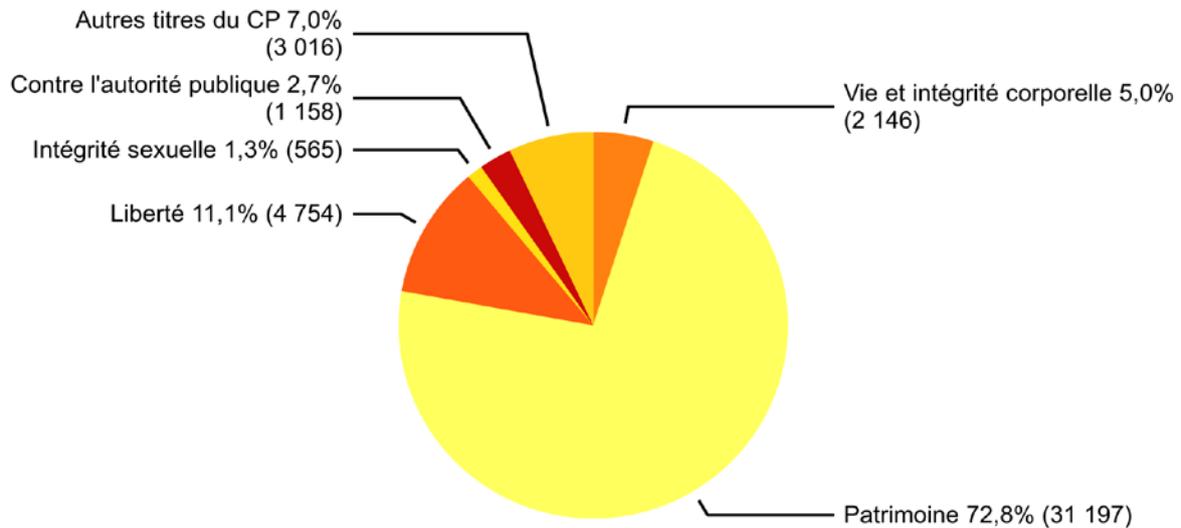
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

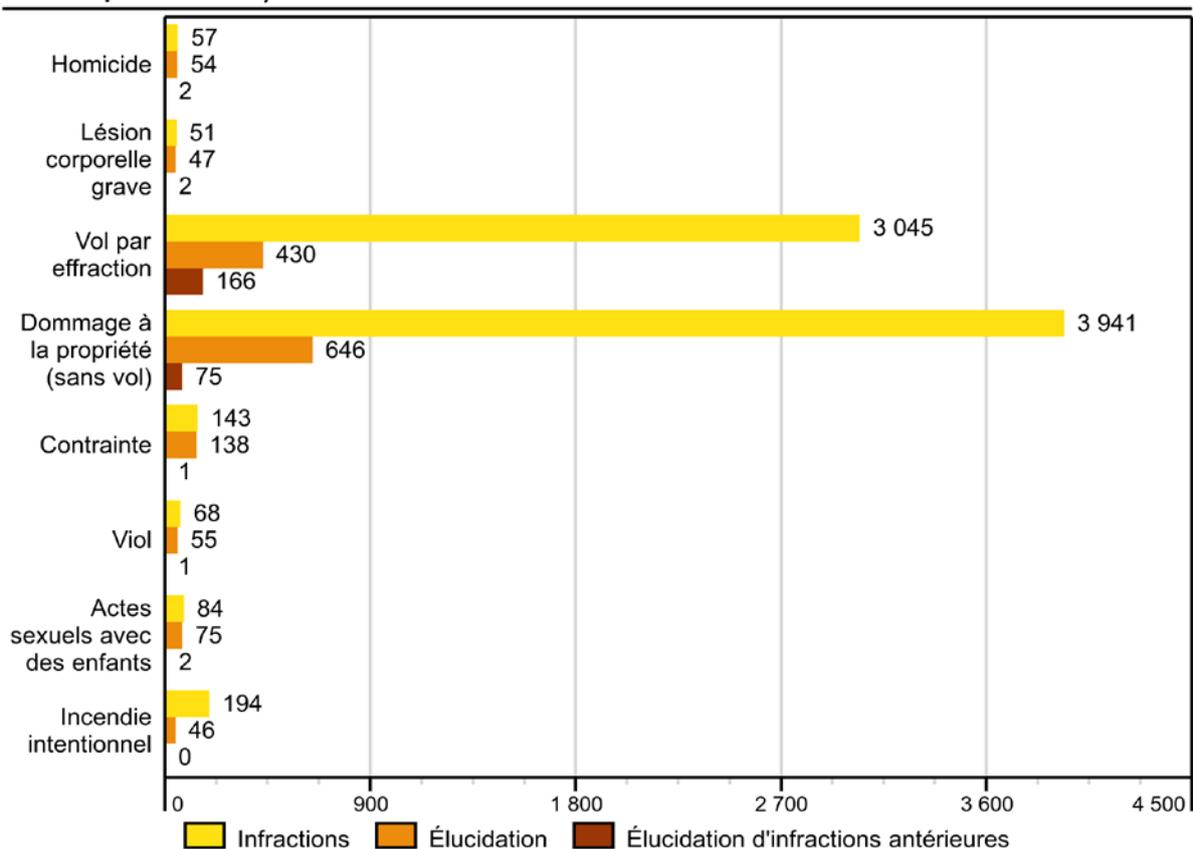
	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	47 499	28,6%	42 836	31,4%	-10%
Total vie et intégrité corporelle	2 141	90,6%	2 146	89,0%	0%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	7	100,0%	1	100,0%	-86%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	33	100,0%	56	94,6%	70%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	35	77,1%	51	92,2%	46%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 219	88,8%	1 125	86,1%	-8%
Total patrimoine	35 636	14,7%	31 197	16,8%	-12%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	17 647	11,6%	14 891	13,9%	-16%
dont vol par effraction	2 995	11,5%	3 045	14,1%	2%
dont vol à l'arrachée	261	7,3%	259	20,1%	-1%
Vol de véhicule (Art. 139)	3 831	4,6%	3 839	4,1%	0%
Brigandage (Art. 140)	362	29,3%	339	36,9%	-6%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	4 649	15,3%	3 941	16,4%	-15%
Escroquerie (Art. 146)	2 324	19,6%	1 984	25,3%	-15%
Extorsion et chantage (Art. 156)	43	53,5%	47	34,0%	9%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	76	100,0%	80	98,8%	5%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 748	93,0%	1 599	92,6%	-9%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	267	85,4%	206	85,4%	-23%
Total liberté	4 766	41,8%	4 754	42,8%	0%
Menaces (Art. 180)	989	94,2%	998	94,6%	1%
Contrainte (Art. 181)	128	91,4%	143	96,5%	12%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	37	94,6%	14	100,0%	-62%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	29	89,7%	21	85,7%	-28%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	311	83,0%	345	71,3%	11%
Total intégrité sexuelle	559	87,3%	565	86,5%	1%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	69	85,5%	84	89,3%	22%
Viol (Art. 190)	65	93,8%	68	80,9%	5%
Exhibitionnisme (Art. 194)	34	61,8%	49	81,6%	44%
Pornographie (Art. 197)	113	94,7%	115	94,8%	2%
Total danger collectif	181	31,5%	245	29,8%	35%
Incendie intentionnel (Art. 221)	148	24,3%	194	23,7%	31%
Total autorité publique	1 174	98,6%	1 158	98,1%	-1%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	219	99,5%	191	98,4%	-13%
Total administration de la justice	217	98,6%	234	97,4%	8%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	62	98,4%	97	94,8%	56%
Autres infractions du Code pénal	1 077	80,2%	938	92,0%	-13%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

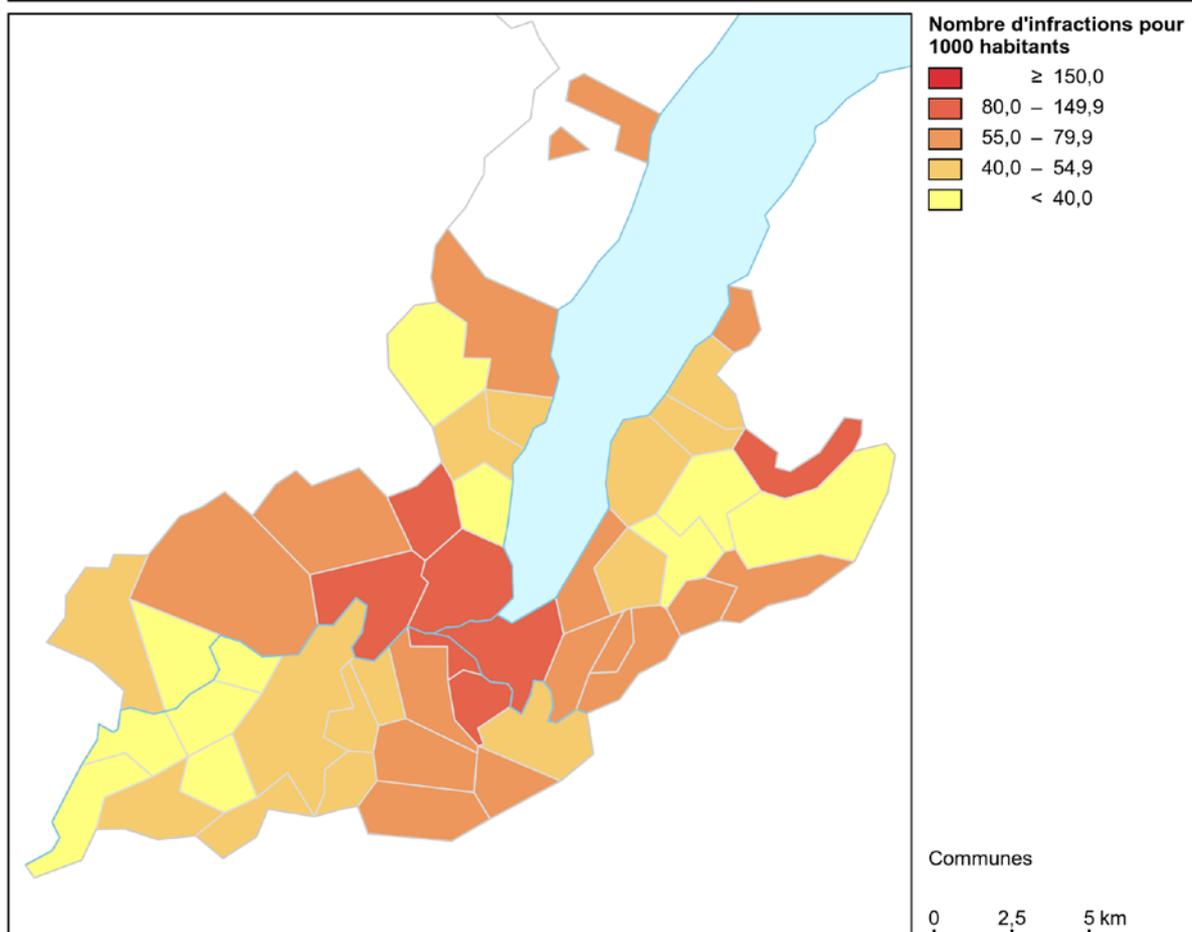
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 4: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Genève	25 454	201 818	126,1	22 921	203 951	112,4	-10%
Vernier	3 051	34 791	87,7	2 830	34 958	81,0	-7%
Lancy	2 257	32 851	68,7	2 012	33 377	60,3	-11%
Meyrin	1 785	25 255	70,7	1 663	25 745	64,6	-7%
Carouge (GE)	2 153	22 458	95,9	2 011	22 621	88,9	-7%
Onex	1 160	18 964	61,2	888	19 058	46,6	-23%
Thônex	1 110	14 122	78,6	951	14 182	67,1	-14%
Versoix	832	13 432	61,9	821	13 411	61,2	-1%
Chêne-Bougeries	893	12 215	73,1	837	12 504	66,9	-6%
Le Grand-Saconnex	1 702	12 167	139,9	1 061	12 275	86,4	-38%
Veyrier	696	11 612	59,9	534	11 887	44,9	-23%
Plan-les-Ouates	600	10 657	56,3	694	10 620	65,3	16%
Bernex	578	10 234	56,5	465	10 244	45,4	-20%
Chêne-Bourg	714	8 708	82,0	576	8 674	66,4	-19%
Collonge-Bellerive	411	8 204	50,1	391	8 299	47,1	-5%
Cologny	339	5 574	60,8	346	5 598	61,8	2%
Confignon	240	4 626	51,9	225	4 631	48,6	-6%
Satigny	316	4 187	75,5	325	4 273	76,1	3%
Pregny-Chambésy	164	3 881	42,3	142	3 775	37,6	-13%
Bellevue	271	3 300	82,1	159	3 380	47,0	-41%
Perly-Certoux	213	3 052	69,8	147	3 099	47,4	-31%
Genthod	119	2 782	42,8	115	2 840	40,5	-3%
Vandoeuvres	126	2 484	50,7	120	2 577	46,6	-5%
Troinex	213	2 501	85,2	141	2 520	56,0	-34%
Puplinge	264	2 468	107,0	184	2 468	74,6	-30%
Anières	200	2 403	83,2	127	2 387	53,2	-37%
Bardonnex	189	2 299	82,2	179	2 277	78,6	-5%
Corsier (GE)	146	2 108	69,3	109	2 186	49,9	-25%
Meinier	96	2 131	45,0	73	2 116	34,5	-24%
Dardagny	118	1 864	63,3	77	1 867	41,2	-35%
Avully	101	1 757	57,5	49	1 712	28,6	-51%
Collex-Bossy	77	1 713	45,0	64	1 709	37,4	-17%
Chancy	64	1 686	38,0	53	1 698	31,2	-17%
Avusy	59	1 416	41,7	77	1 401	55,0	31%
Jussy	96	1 279	75,1	43	1 241	34,6	-55%
Choulex	41	1 179	34,8	44	1 188	37,0	7%
Aire-la-Ville	38	1 184	32,1	27	1 169	23,1	-29%
Hermance	89	1 062	83,8	66	1 047	63,0	-26%
Cartigny	27	974	27,7	25	986	25,4	-7%
Soral	36	853	42,2	48	955	50,3	33%
Autres communes	461	3 229	–	1 216	3 222	–	164%

© OFS, Neuchâtel 2021

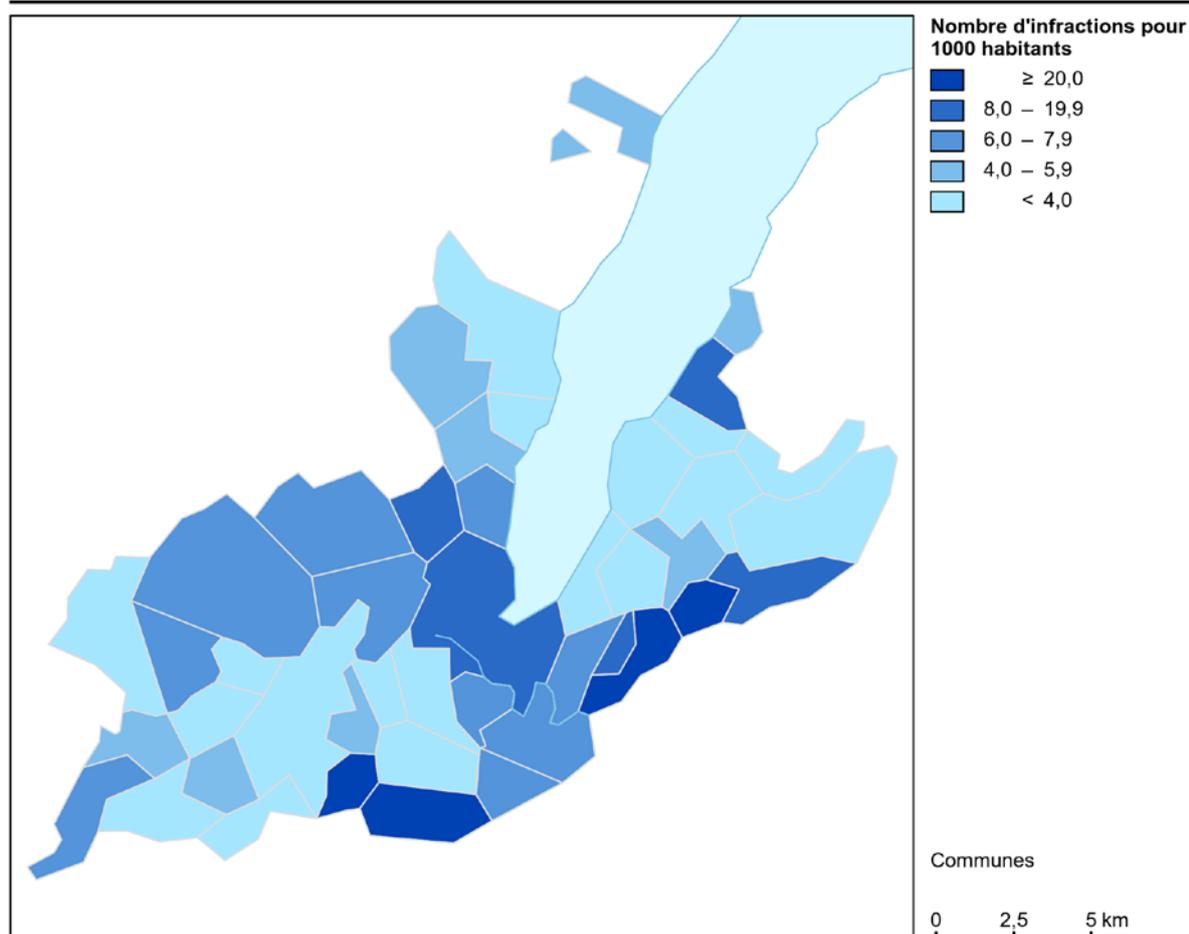
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 5: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Genève	4 043	201 818	20,0	3 296	203 951	16,2	-18%
Vernier	273	34 791	7,8	260	34 958	7,4	-5%
Lancy	145	32 851	4,4	132	33 377	4,0	-9%
Meyrin	125	25 255	4,9	162	25 745	6,3	30%
Carouge (GE)	196	22 458	8,7	169	22 621	7,5	-14%
Onex	57	18 964	3,0	50	19 058	2,6	-12%
Thônex	729	14 122	51,6	741	14 182	52,2	2%
Versoix	43	13 432	3,2	51	13 411	3,8	19%
Chêne-Bougeries	56	12 215	4,6	84	12 504	6,7	50%
Le Grand-Saconnex	548	12 167	45,0	183	12 275	14,9	-67%
Veyrier	42	11 612	3,6	86	11 887	7,2	105%
Plan-les-Ouates	31	10 657	2,9	42	10 620	4,0	35%
Bernex	17	10 234	1,7	37	10 244	3,6	118%
Chêne-Bourg	83	8 708	9,5	81	8 674	9,3	-2%
Collonge-Bellerive	20	8 204	2,4	14	8 299	1,7	-30%
Cologny	19	5 574	3,4	16	5 598	2,9	-16%
Confignon	10	4 626	2,2	26	4 631	5,6	160%
Satigny	14	4 187	3,3	27	4 273	6,3	93%
Pregny-Chambésy	9	3 881	2,3	27	3 775	7,2	200%
Bellevue	8	3 300	2,4	17	3 380	5,0	113%
Perly-Certoux	129	3 052	42,3	79	3 099	25,5	-39%
Genthod	1	2 782	0,4	8	2 840	2,8	700%
Vandoeuvres	4	2 484	1,6	9	2 577	3,5	125%
Troinex	14	2 501	5,6	18	2 520	7,1	29%
Puplinge	84	2 468	34,0	72	2 468	29,2	-14%
Anières	86	2 403	35,8	37	2 387	15,5	-57%
Bardonnex	871	2 299	378,9	427	2 277	187,5	-51%
Corsier (GE)	2	2 108	0,9	7	2 186	3,2	250%
Meinier	6	2 131	2,8	3	2 116	1,4	-50%
Dardagny	7	1 864	3,8	3	1 867	1,6	-57%
Avully	2	1 757	1,1	8	1 712	4,7	300%
Collex-Bossy	3	1 713	1,8	10	1 709	5,9	233%
Chancy	16	1 686	9,5	11	1 698	6,5	-31%
Avusy	5	1 416	3,5	4	1 401	2,9	-20%
Jussy	6	1 279	4,7	4	1 241	3,2	-33%
Choulex	6	1 179	5,1	5	1 188	4,2	-17%
Aire-la-Ville	2	1 184	1,7	1	1 169	0,9	-50%
Hermance	5	1 062	4,7	5	1 047	4,8	0%
Cartigny	1	974	1,0	0	986	0,0	-100%
Soral	10	853	11,7	3	955	3,1	-70%
Autres communes	16	3 229	–	21	3 222	–	31%

© OFS, Neuchâtel 2021

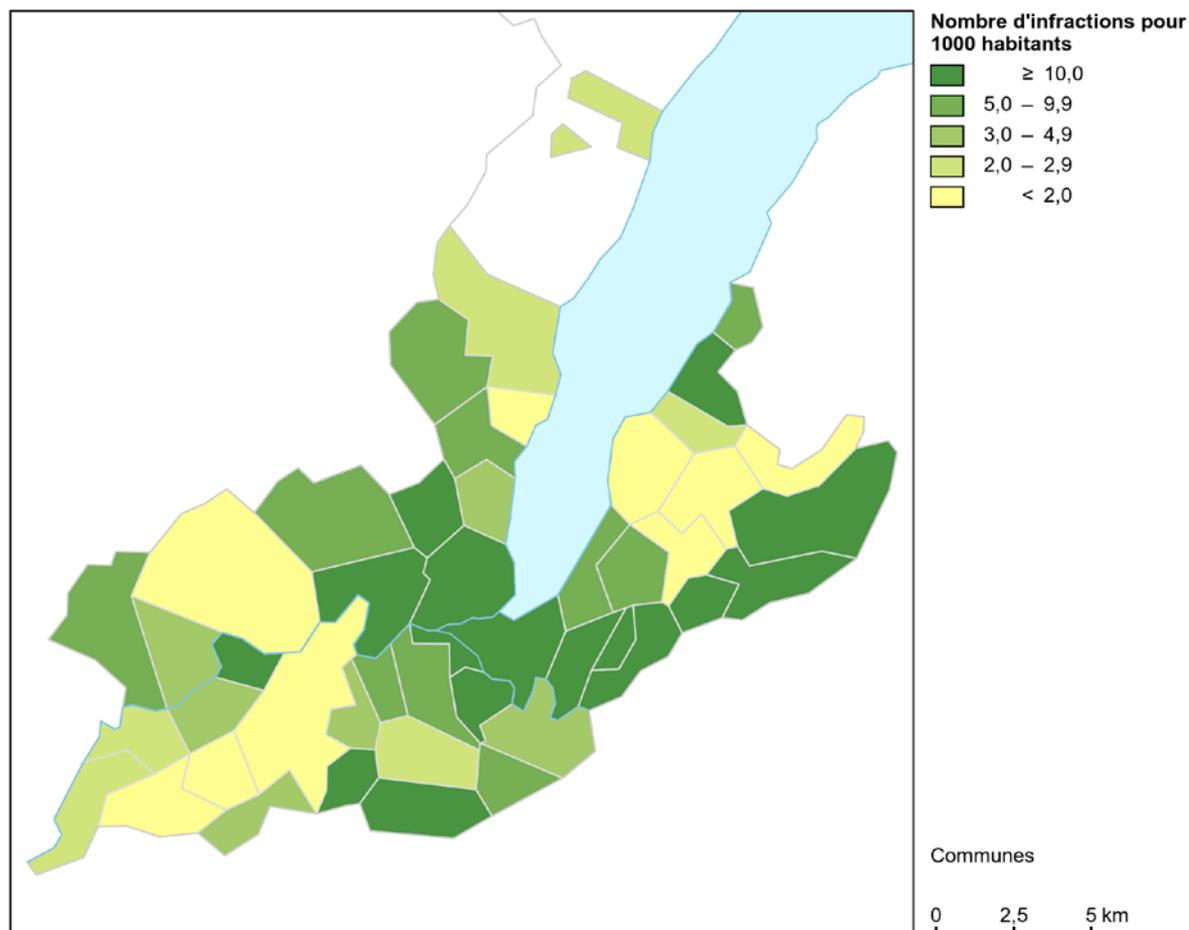
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 *Fréquence (‰) par commune*

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 6: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Genève	6 216	201 818	30,8	6 974	203 951	34,2	12%
Vernier	247	34 791	7,1	353	34 958	10,1	43%
Lancy	134	32 851	4,1	286	33 377	8,6	113%
Meyrin	177	25 255	7,0	249	25 745	9,7	41%
Carouge (GE)	202	22 458	9,0	230	22 621	10,2	14%
Onex	77	18 964	4,1	98	19 058	5,1	27%
Thônex	781	14 122	55,3	846	14 182	59,7	8%
Versoix	71	13 432	5,3	39	13 411	2,9	-45%
Chêne-Bougeries	132	12 215	10,8	143	12 504	11,4	8%
Le Grand-Saconnex	665	12 167	54,7	321	12 275	26,2	-52%
Veyrier	54	11 612	4,7	59	11 887	5,0	9%
Plan-les-Ouates	74	10 657	6,9	27	10 620	2,5	-64%
Bernex	16	10 234	1,6	15	10 244	1,5	-6%
Chêne-Bourg	138	8 708	15,8	135	8 674	15,6	-2%
Collonge-Bellerive	46	8 204	5,6	16	8 299	1,9	-65%
Cologny	37	5 574	6,6	42	5 598	7,5	14%
Confignon	8	4 626	1,7	19	4 631	4,1	138%
Satigny	14	4 187	3,3	8	4 273	1,9	-43%
Pregny-Chambésy	6	3 881	1,5	16	3 775	4,2	167%
Bellevue	24	3 300	7,3	30	3 380	8,9	25%
Perly-Certoux	122	3 052	40,0	88	3 099	28,4	-28%
Genthod	7	2 782	2,5	5	2 840	1,8	-29%
Vandoeuvres	16	2 484	6,4	14	2 577	5,4	-13%
Troinex	11	2 501	4,4	23	2 520	9,1	109%
Puplinge	44	2 468	17,8	84	2 468	34,0	91%
Anières	31	2 403	12,9	44	2 387	18,4	42%
Bardonnex	352	2 299	153,1	202	2 277	88,7	-43%
Corsier (GE)	11	2 108	5,2	5	2 186	2,3	-55%
Meinier	3	2 131	1,4	4	2 116	1,9	33%
Dardagny	4	1 864	2,1	11	1 867	5,9	175%
Avully	3	1 757	1,7	4	1 712	2,3	33%
Collex-Bossy	18	1 713	10,5	12	1 709	7,0	-33%
Chancy	8	1 686	4,7	4	1 698	2,4	-50%
Avusy	3	1 416	2,1	1	1 401	0,7	-67%
Jussy	11	1 279	8,6	15	1 241	12,1	36%
Choulex	4	1 179	3,4	1	1 188	0,8	-75%
Aire-la-Ville	5	1 184	4,2	17	1 169	14,5	240%
Hermance	3	1 062	2,8	7	1 047	6,7	133%
Cartigny	0	974	0,0	4	986	4,1	-
Soral	0	853	0,0	4	955	4,2	-
Autres communes	26	3 229	-	49	3 222	-	88%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 5: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	7 078	665	91	1 115	162	3 897	1 125	0	23
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 989	225	19	904	61	1 600	180	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	5 076	268	20	1 164	139	2 857	628	0	0

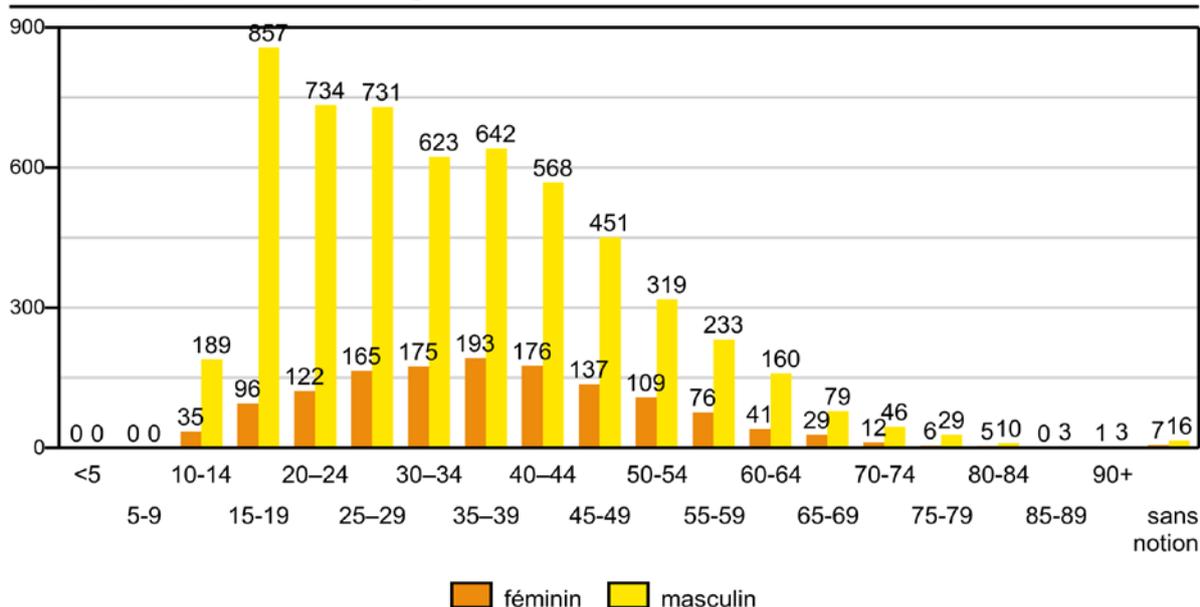
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 6: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2021

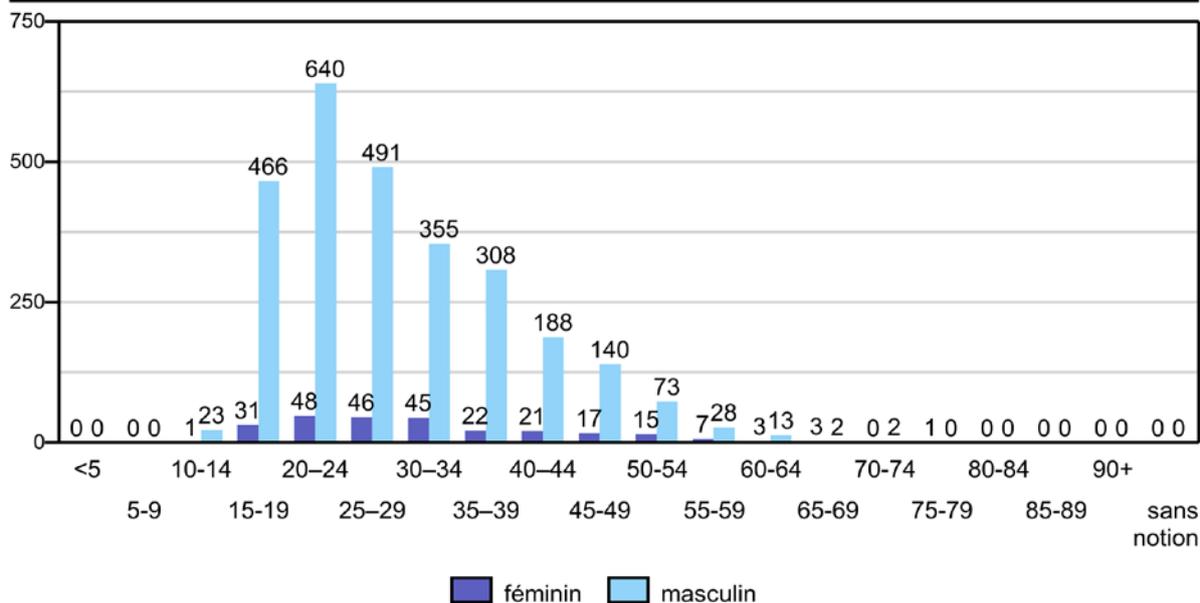
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 7: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2021

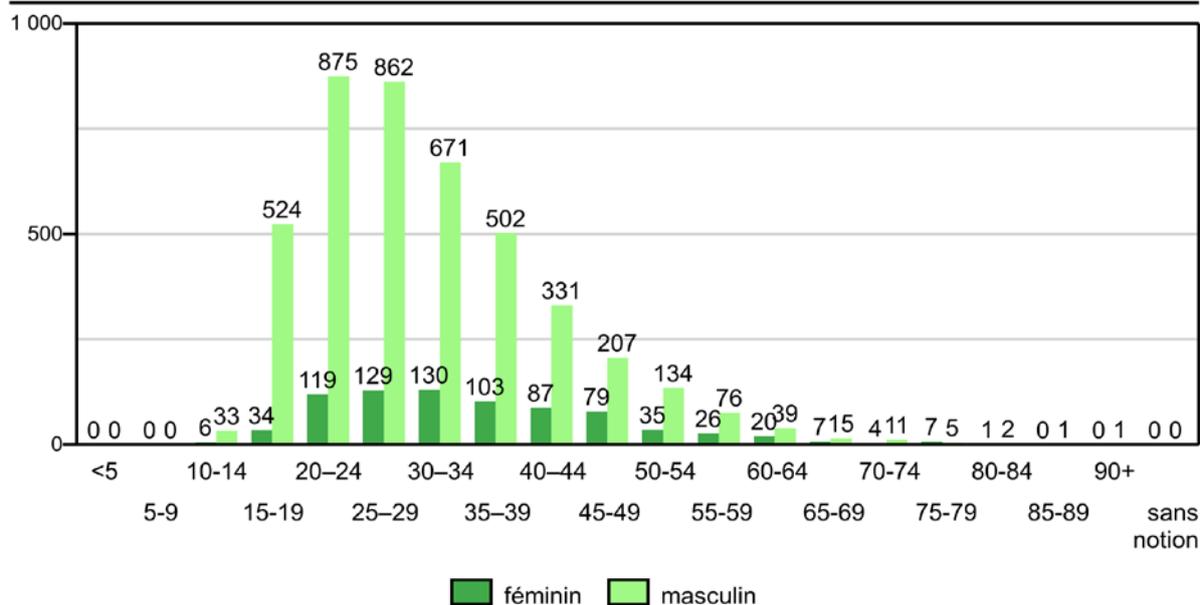
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 8: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2021

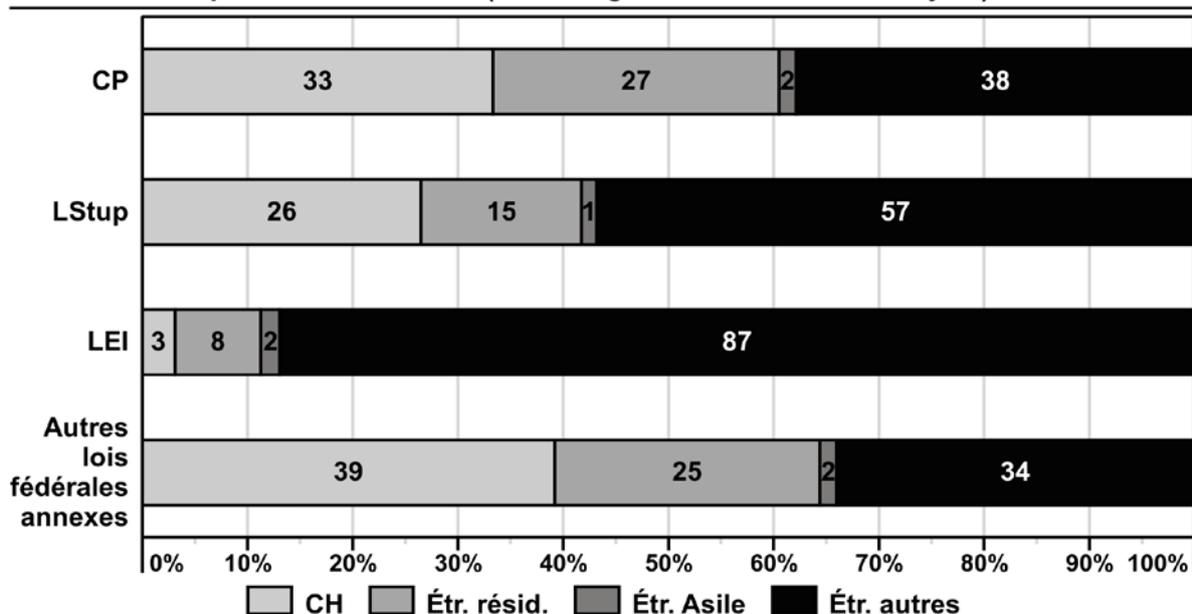
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 10: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante. Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEI: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers et l'intégration de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	7 078	4 285	115	2 678
Suisse	2 359	2 359		
Total étrangers	4 719	1 926	115	2 678
France	906	288	0	618
Algérie	484	43	3	438
Portugal	390	342	0	48
Maroc	296	56	4	236
Kosovo	236	111	1	124
Italie	184	143	0	41
Roumanie	176	9	0	167
Espagne	152	114	0	38
Brésil	140	83	0	57
Tunisie	98	39	1	58
Guinée	95	13	1	81
Colombie	56	27	1	28
Nigéria	55	5	1	49
Serbie-et-Monténégro	53	22	4	27
Congo (Kinshasa)	51	29	10	12
Albanie	49	5	1	43
Géorgie	48	1	3	44
Turquie	46	23	0	23
Bulgarie	44	8	0	36
Érythrée	44	29	11	4
Cameroun	42	25	0	17
Macédoine du Nord	39	18	8	13
Côte d'Ivoire	39	17	2	20
Libye	39	4	4	31
Royaume-Uni	37	25	0	12
Bolivie	35	19	0	16
Gambie	33	3	0	30
Sénégal	33	16	0	17
République dominicaine	33	27	0	6
Afghanistan	29	8	17	4
Syrie	29	6	7	16
Belgique	28	18	0	10
Allemagne	25	19	0	6
Pérou	25	16	0	9
Somalie	23	14	8	1

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Irak	22	10	7	5
Mali	21	5	0	16
Iran	20	8	2	10
Inconnu	20	0	0	20
Russie	19	11	0	8
Pologne	18	9	0	9
Palestine	18	3	0	15
Ukraine	17	5	0	12
Angola	17	8	5	4
Bosnie et Herzégovine	16	12	0	4
Égypte	16	11	1	4
Liban	15	12	1	2
Pays-Bas	14	9	0	5
Nicaragua	14	7	0	7
Éthiopie	13	8	1	4
Équateur	13	12	0	1
Lituanie	12	0	0	12
Chine	12	9	0	3
Philippines	12	5	0	7
Guinée-Bissau	11	2	2	7
États-Unis	11	8	0	3
Mongolie	11	4	0	7
Sri Lanka	10	8	2	0
Autres nationalités	275	135	7	133

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 7: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	2 989	1 248	42	1 699
Suisse	792	792		
Total étrangers	2 197	456	42	1 699
France	621	77	0	544
Algérie	234	8	2	224
Albanie	150	2	1	147
Portugal	142	97	0	45
Maroc	121	10	3	108
Guinée	100	1	3	96
Nigéria	92	1	2	89
Espagne	77	37	0	40
Italie	75	52	0	23
Gambie	50	3	0	47
Kosovo	40	19	0	21
Tunisie	35	8	1	26
Sénégal	30	4	1	25
Brésil	29	14	0	15
Roumanie	25	4	0	21
Libye	23	0	0	23
Côte d'Ivoire	17	2	0	15

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Mali	16	0	0	16
Somalie	16	6	8	2
Royaume-Uni	13	11	0	2
Serbie-et-Monténégro	13	7	1	5
Guinée-Bissau	12	0	2	10
Géorgie	12	0	1	11
Colombie	11	4	1	6
Allemagne	10	6	0	4
Bolivie	10	7	0	3
Autres nationalités	223	76	16	131

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 8: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	5 076	573	90	4 413
Suisse	157	157		
Total étrangers	4 919	416	90	4 413
France	1 220	72	0	1 148
Algérie	670	8	5	657
Kosovo	343	48	2	293
Maroc	336	8	2	326
Albanie	180	1	1	178
Guinée	161	2	2	157
Roumanie	147	5	0	142
Nigéria	142	2	5	135
Portugal	118	63	0	55
Brésil	116	17	0	99
Tunisie	95	5	2	88
Gambie	77	0	0	77
Espagne	69	32	0	37
Libye	64	0	4	60
Mongolie	61	0	2	59
Italie	60	20	0	40
Sénégal	58	5	1	52
Colombie	54	6	0	48
Géorgie	50	0	2	48
Cameroun	41	3	1	37
Bolivie	40	12	0	28
Turquie	39	4	2	33
Côte d'Ivoire	31	4	1	26
Serbie-et-Monténégro	30	0	3	27
Philippines	28	5	0	23
Macédoine du Nord	27	5	2	20
Chine	27	3	0	24
Syrie	25	2	5	18
Bulgarie	24	0	0	24
Pérou	22	9	0	13
Congo (Kinshasa)	21	2	5	14

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Mali	21	0	1	20
Honduras	21	0	0	21
Nicaragua	21	4	0	17
Palestine	21	0	1	20
Guinée-Bissau	18	2	1	15
Érythrée	16	4	7	5
Afghanistan	16	2	8	6
Ukraine	14	1	1	12
Paraguay	14	1	0	13
Belgique	13	1	0	12
Sierra Leone	13	0	0	13
Irak	13	1	5	7
Iran	13	1	3	9
Allemagne	12	3	0	9
Angola	12	3	5	4
Inde	12	4	0	8
Pologne	11	1	0	10
Somalie	11	3	5	3
Éthiopie	10	2	1	7
Autres nationalités	261	40	5	216

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 9: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	363	158	86	37	85	27	756
Suisses	204	75	40	14	37	13	383
Étrangers	159	83	46	23	48	14	373
résidents	80	45	15	13	19	5	177
asile	2	1	4	0	1	1	9
autres	77	37	27	10	28	8	187
Total adultes	3 220	1 404	715	363	489	108	6 299
Suisses	1 032	466	227	99	132	20	1 976
Étrangers	2 188	938	488	264	357	88	4 323
résidents	866	426	204	128	109	16	1 749
asile	56	14	13	3	16	4	106
autres	1 266	498	271	133	232	68	2 468

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 10: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	133	72	22	10	7	0	244
Suisses	64	36	15	5	4	0	124
Étrangers	69	36	7	5	3	0	120
résidents	27	11	2	1	1	0	42
asile	1	1	0	1	0	0	3
autres	41	24	5	3	2	0	75
Total adultes	842	1 372	294	109	118	10	2 745
Suisses	235	283	94	27	26	3	668
Étrangers	607	1 089	200	82	92	7	2 077
résidents	131	194	52	18	17	2	414
asile	15	13	6	4	1	0	39
autres	461	882	142	60	74	5	1 624

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	123	95	17	20	29	4	288
Suisses	0	1	0	0	0	0	1
Étrangers	123	94	17	20	29	4	287
résidents	10	0	0	0	0	0	10
asile	4	0	0	1	0	0	5
autres	109	94	17	19	29	4	272
Total adultes	2 881	1 024	342	183	282	76	4 788
Suisses	138	16	1	1	0	0	156
Étrangers	2 743	1 008	341	182	282	76	4 632
résidents	342	46	11	3	4	0	406
asile	70	12	2	1	0	0	85
autres	2 331	950	328	178	278	76	4 141

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	10 568	1 956	507	159	126	126

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 13: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

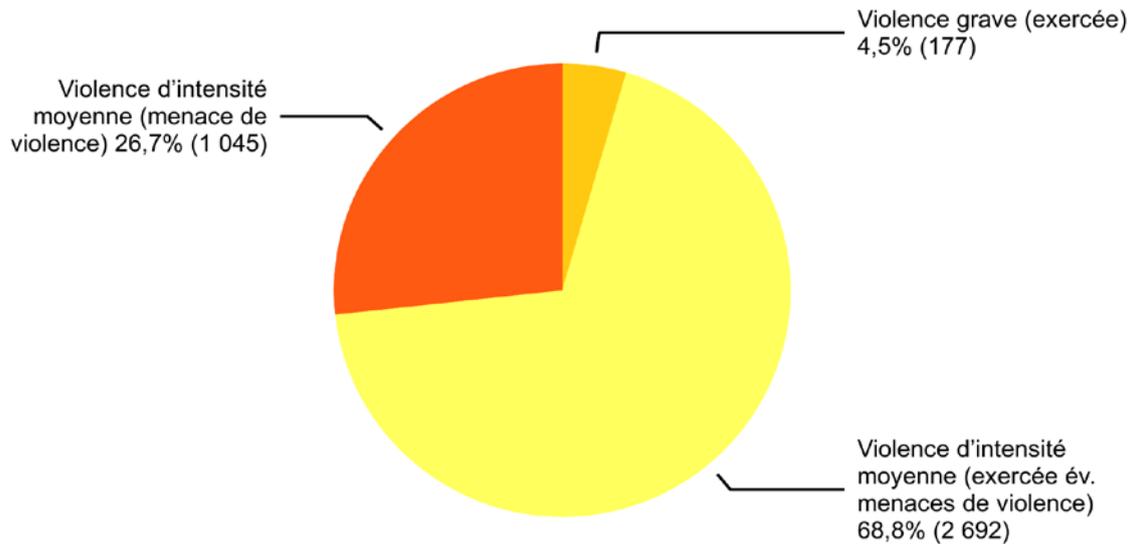
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 11: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	3 904	85,9%	3 914	85,8%	0%
Violence grave (exercée)	140	91,4%	177	88,7%	26%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	40	100,0%	57	94,7%	43%
Homicides avec arme à feu	2	100,0%	2	100,0%	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	21	100,0%	38	94,7%	81%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	2	100,0%	–
Homicides avec violence physique	13	100,0%	12	100,0%	-8%
Homicides autre instrument	4	100,0%	3	66,7%	-25%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	35	77,1%	51	92,2%	46%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	1	100,0%	–
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	7	100,0%	16	100,0%	129%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	2	50,0%	1	100,0%	-50%
Lés. corp. graves avec violence physique	23	78,3%	20	80,0%	-13%
Lés. corp. graves autre instrument	3	33,3%	12	100,0%	300%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	1	100,0%	–
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	1	100,0%	–
Viol (Art. 190)	65	93,8%	68	80,9%	5%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 732	83,1%	2 692	83,3%	-1%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 219	88,8%	1 125	86,1%	-8%
Voies de fait (Art. 126)	538	97,0%	583	96,6%	8%
Participation à rixe (Art. 133) ¹	28	100,0%	33	100,0%	18%
<i>Nombre d'affaires</i>	11	–	13	–	18%
Participation à agression (Art. 134) ¹	133	82,7%	157	79,0%	18%
<i>Nombre d'affaires</i>	78	–	87	–	12%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	362	29,3%	339	36,9%	-6%
Contrainte (Art. 181)	128	91,4%	143	96,5%	12%
Mariage forcé (Art. 181a)	4	100,0%	1	100,0%	-75%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	29	89,7%	21	85,7%	-28%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	100,0%	0	–	-100%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	71	80,3%	99	84,8%	39%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	219	99,5%	191	98,4%	-13%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 032	92,5%	1 045	91,9%	1%
Menaces (Art. 180)	989	94,2%	998	94,6%	1%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	43	53,5%	47	34,0%	9%

© OFS, Neuchâtel 2021

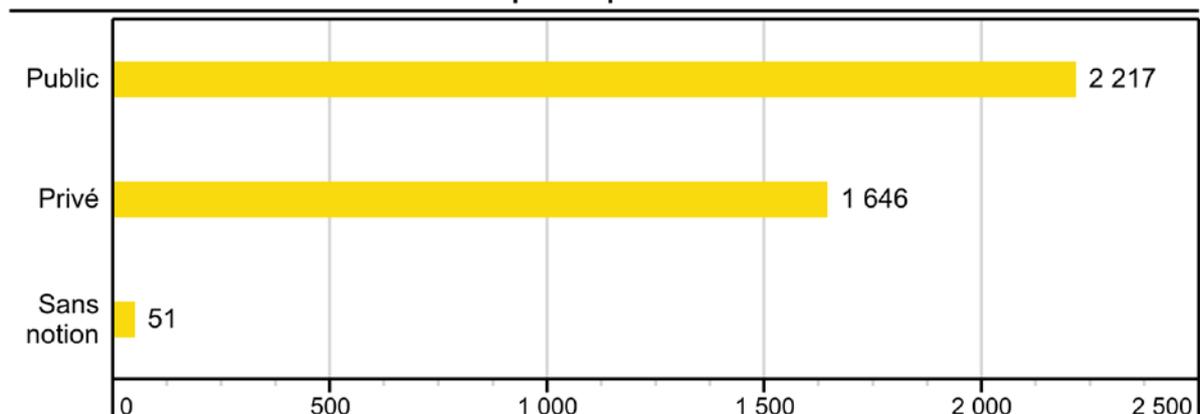
Tableau 14: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2021

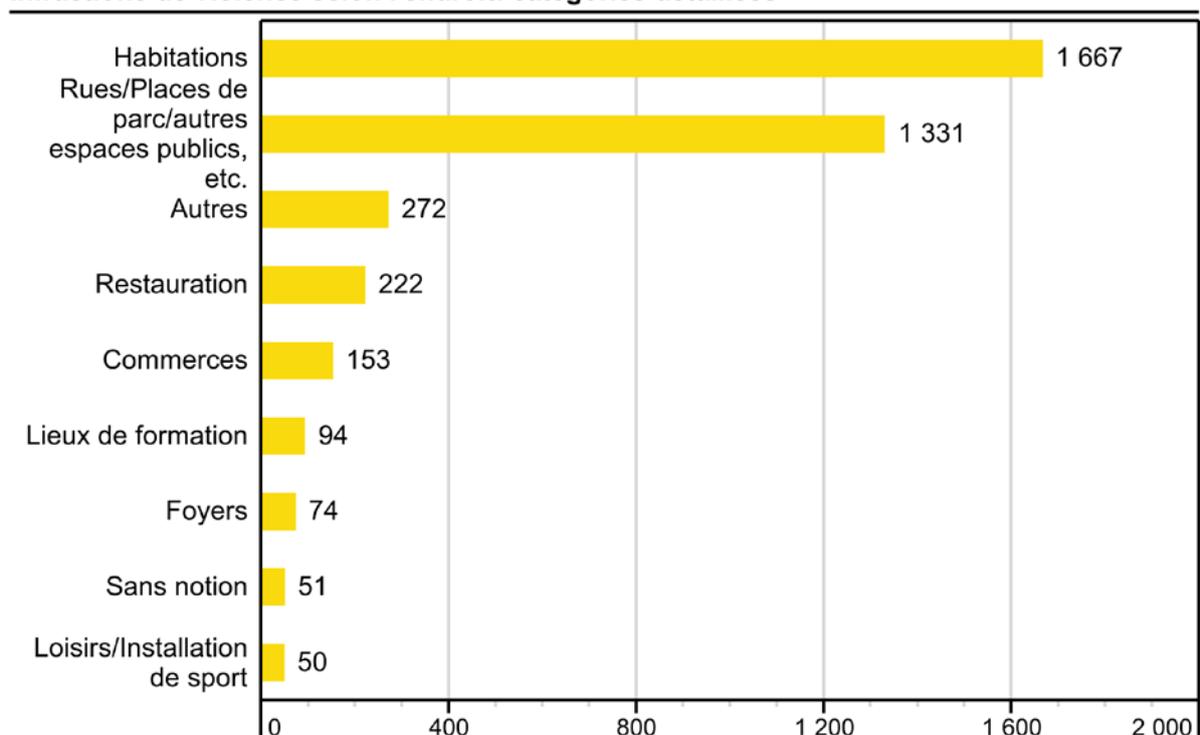
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 12: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 13: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

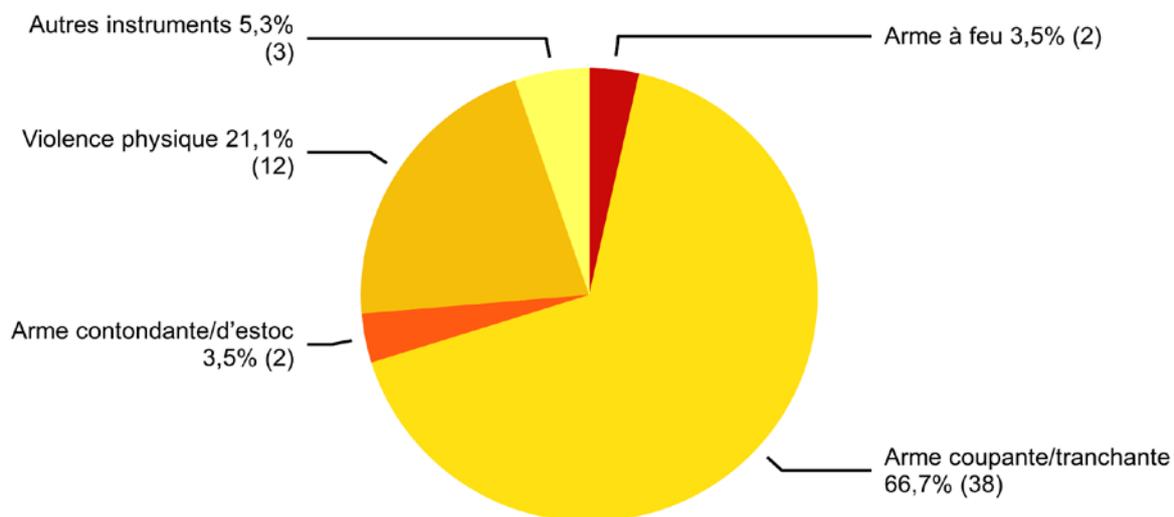
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 15.2.2021

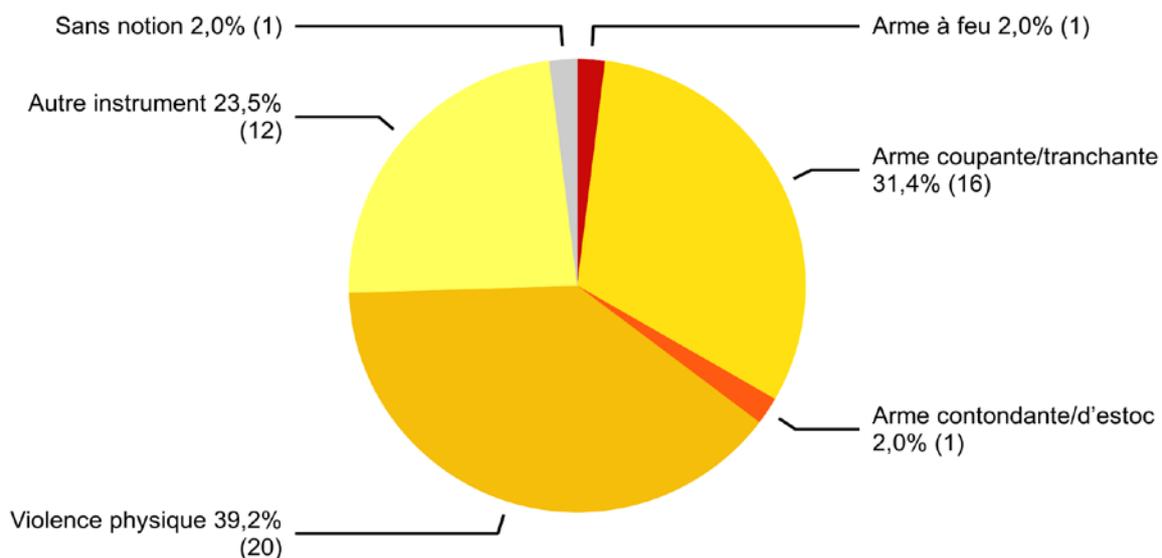
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 14: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 15: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	2 550	294	401	1 845	2 064	1 566	901
Violence grave (exercée)	175	33	47	95	157	115	54
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	70	25	16	29	63	52	22
Homicides arme à feu	2	0	1	1	2	1	0
Homicides arme coupante/tranchante	55	22	13	20	49	42	14
Homicides arme contondante/d'estoc	2	2	0	0	2	2	2
Homicides violence physique	12	2	2	8	11	8	7
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	55	4	15	36	44	30	9
Lés. corp. graves arme à feu	2	1	1	0	2	1	1
Lés. corp. graves arme coupante/tranchante	15	1	2	12	12	11	2
Lés. corp. graves arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	1	1
Lés. corp. graves violence physique	25	0	8	17	21	8	3
Lés. corp. graves autre instrument	11	1	4	6	7	9	2
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	1	0	0	1	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	2	0	2	0	2	1	1
Viol (Art. 190)	55	6	15	34	55	37	23
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 006	248	330	1 421	1 613	1 230	693
Lésions corporelles simples (Art. 123)	927	89	134	700	732	569	347
Voies de fait (Art. 126)	550	32	41	476	389	316	231
Participation à rixe (Art. 133)	33	8	13	12	29	26	5
Participation à agression (Art. 134)	120	40	43	36	106	74	42
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	179	72	71	36	173	135	24
Contrainte (Art. 181)	144	9	13	121	130	78	48
Mariage forcé (Art. 181a)	1	0	0	1	1	1	1
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	22	0	6	16	19	18	12
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	80	14	16	50	79	46	27
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	139	19	37	83	125	82	21
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	914	59	105	743	755	562	373
Menaces (Art. 180)	893	50	104	732	737	553	369
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	21	9	1	11	18	9	4

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 15: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Age			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	3 152	398	428	2 294	1 683	1 442	27
Violence grave (exercée)	171	35	41	95	79	92	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	57	9	15	33	43	14	0
Homicides avec arme à feu	2	0	1	1	2	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	38	5	12	21	31	7	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	2	0	0	2	2	0	0
Homicides avec violence physique	12	4	1	7	5	7	0
Homicides autre instrument	3	0	1	2	3	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	51	9	6	36	38	13	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	16	0	3	13	14	2	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	0	1	0
Lés. corp. graves avec violence physique	20	4	2	14	13	7	0
Lés. corp. graves autre instrument	12	5	1	6	10	2	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	0	1	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	1	0	0	1	1	0	0
Viol (Art. 190)	67	17	21	29	0	67	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 451	325	352	1 755	1 316	1 119	16
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 102	134	149	818	575	527	0
Voies de fait (Art. 126)	576	68	58	450	229	347	0
Rixe (Art. 133)	15	2	5	8	13	2	0
Agression (Art. 134)	101	22	25	54	80	21	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	344	60	90	189	271	68	5
Contrainte (Art. 181)	156	18	18	112	71	78	7
Mariage forcé (Art. 181a)	1	0	0	0	0	0	1
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	21	5	4	12	8	13	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	99	29	27	43	9	90	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	182	0	1	176	143	36	3
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 051	85	108	844	491	548	12
Menaces (Art. 180)	1 003	71	104	816	457	536	10
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	48	14	4	28	34	12	2

© OFS, Neuchâtel 2021

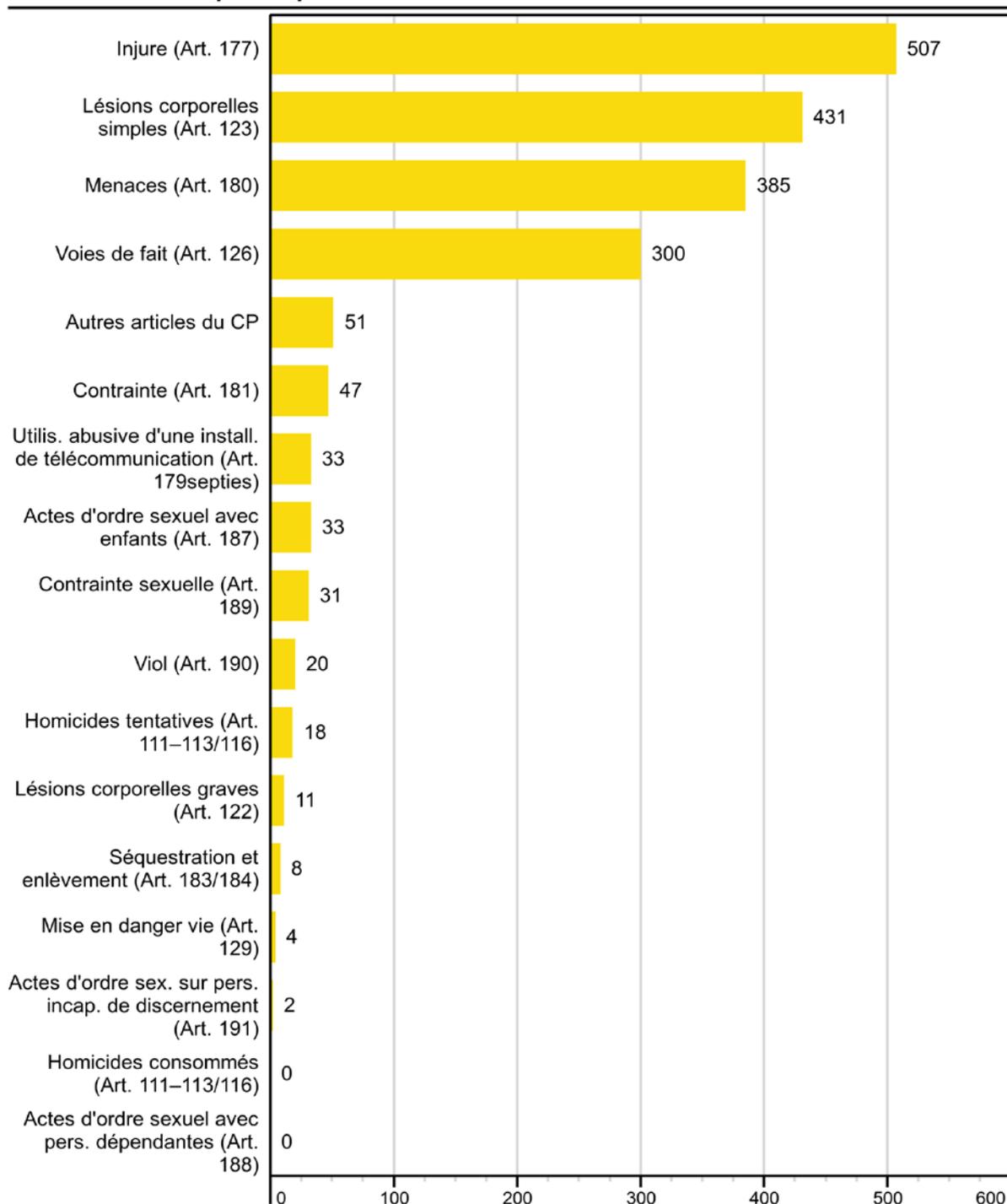
Tableau 16: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 16: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2019	2020	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	1 946	1 881	-3%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	4	0	-100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	9	18	100%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	11	38%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	478	431	-10%
Voies de fait (Art. 126)	257	300	17%
Mise en danger vie (Art. 129)	7	4	-43%
Injure (Art. 177)	524	507	-3%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	32	33	3%
Menaces (Art. 180)	420	385	-8%
Contrainte (Art. 181)	48	47	-2%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	9	8	-11%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	31	33	6%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	1	0	-100%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	22	31	41%
Viol (Art. 190)	28	20	-29%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	2	100%
Autres articles du CP ²	67	51	-24%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 17: Violences domestiques: évolution des infractions

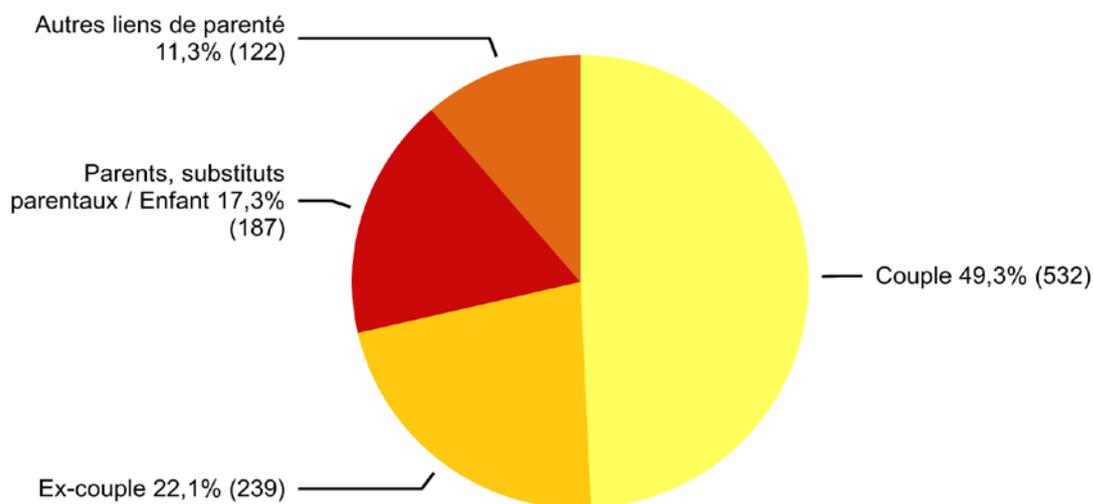
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 42% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

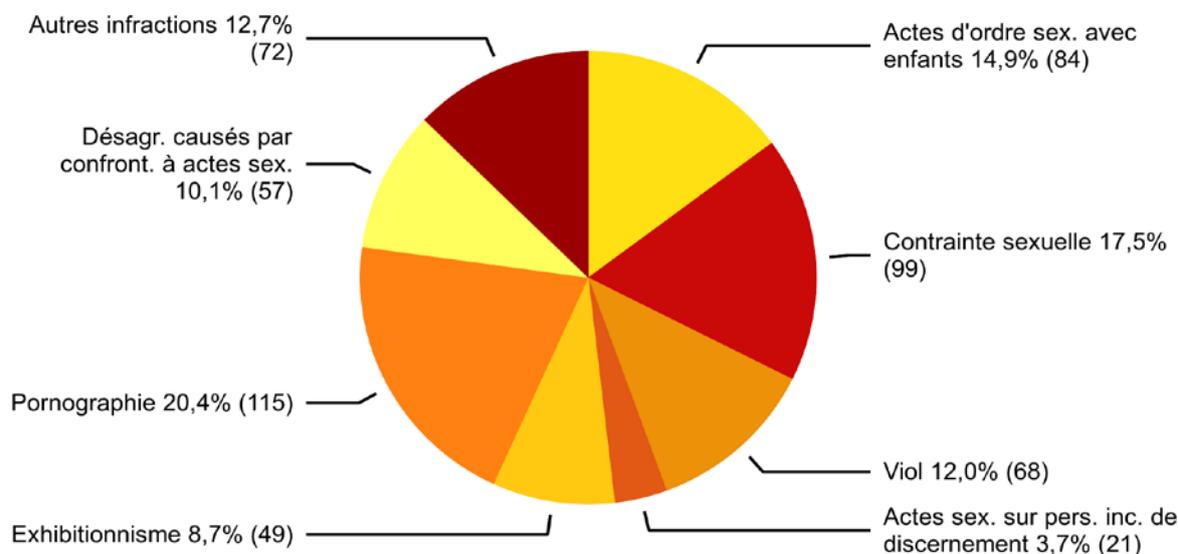
Figure 17: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

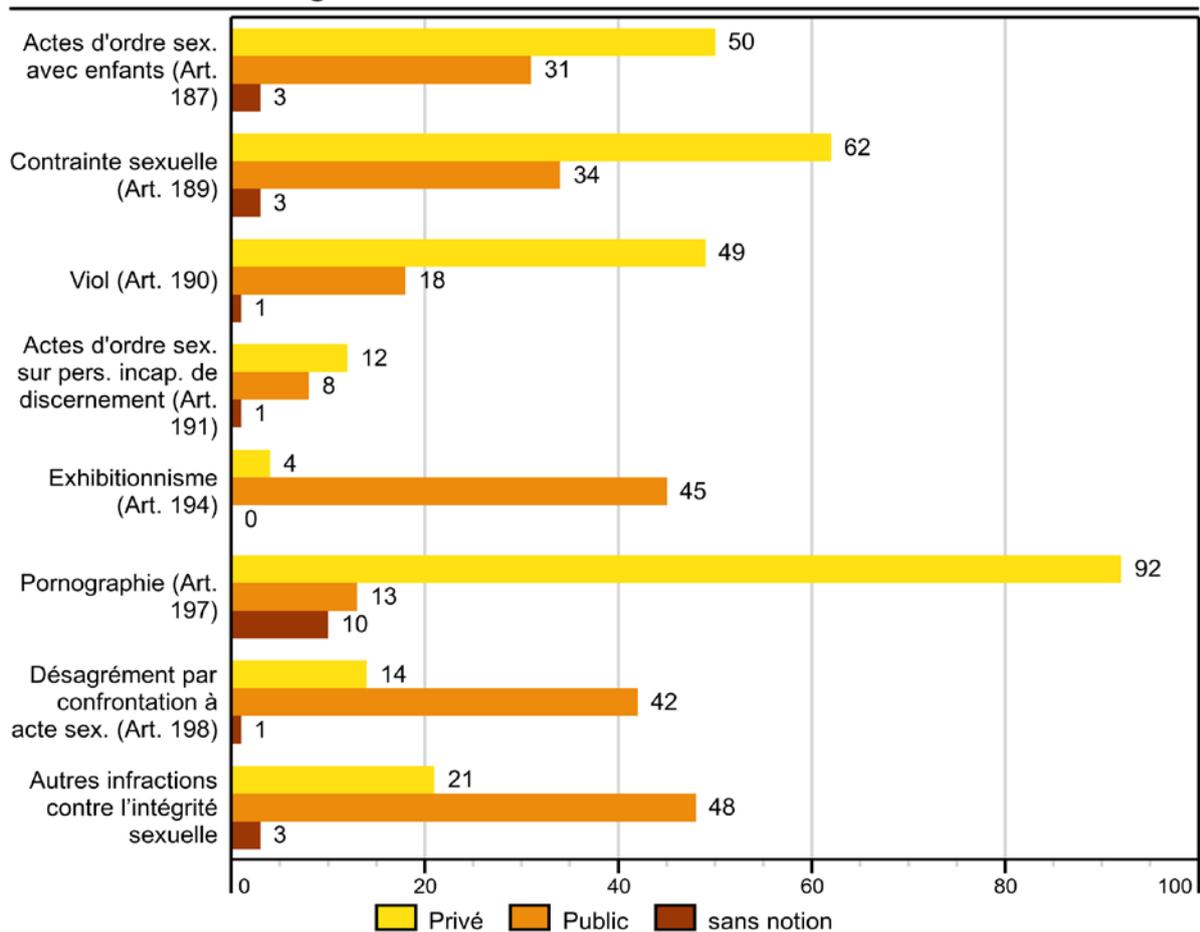
	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total intégrité sexuelle	559	87,3%	565	86,5%	1%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	69	85,5%	84	89,3%	22%
Conainte sexuelle (Art. 189)	71	80,3%	99	84,8%	39%
Viol (Art. 190)	65	93,8%	68	80,9%	5%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	24	83,3%	21	95,2%	-13%
Exhibitionnisme (Art. 194)	34	61,8%	49	81,6%	44%
Pornographie (Art. 197)	113	94,7%	115	94,8%	2%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	49	61,2%	57	64,9%	16%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	134	99,3%	72	95,8%	-46%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

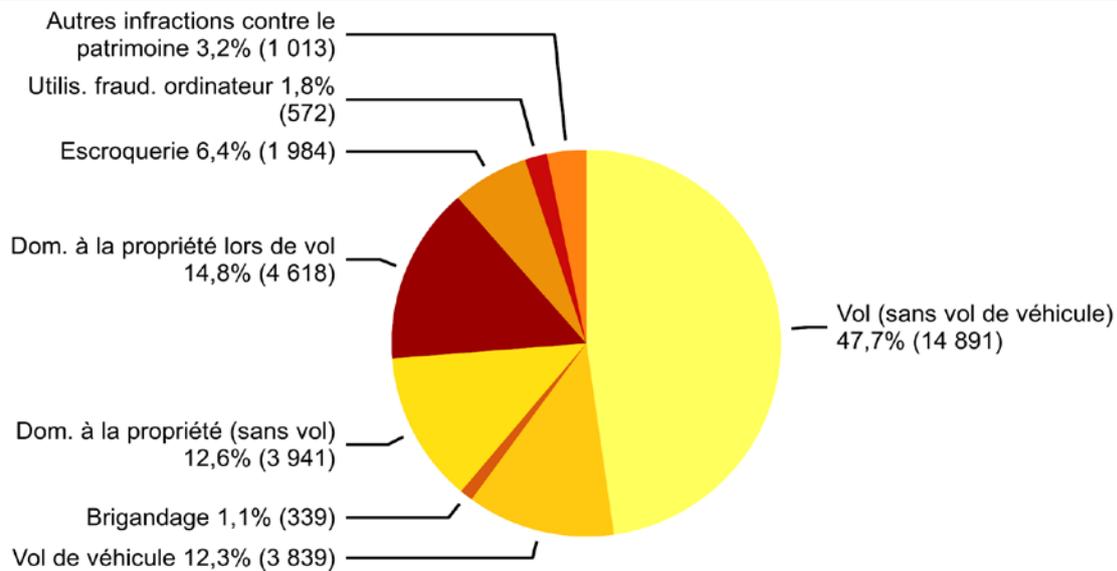
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 20: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total patrimoine	35 636	14,7%	31 197	16,8%	-12%
Appropriation illégitime (Art. 137)	117	81,2%	120	85,0%	3%
Abus de confiance (Art. 138)	202	90,1%	171	86,0%	-15%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	17 647	11,6%	14 891	13,9%	-16%
Vol de véhicule (Art. 139)	3 831	4,6%	3 839	4,1%	0%
Brigandage (Art. 140)	362	29,3%	339	36,9%	-6%
Soustraction de chose (Art. 141)	6	100,0%	0	–	-100%
Soustraction de données (Art. 143)	19	78,9%	14	64,3%	-26%
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	8	75,0%	20	45,0%	150%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	4 649	15,3%	3 941	16,4%	-15%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	4 968	12,3%	4 618	14,7%	-7%
Escroquerie (Art. 146)	2 324	19,6%	1 984	25,3%	-15%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	753	20,3%	572	31,6%	-24%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	36	88,9%	30	90,0%	-17%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	99	61,6%	77	41,6%	-22%
Extorsion et chantage (Art. 156)	43	53,5%	47	34,0%	9%
Gestion déloyale (Art. 158)	59	94,9%	47	97,9%	-20%
Détournement de salaire (Art. 159)	44	100,0%	24	100,0%	-45%
Recel (Art. 160)	251	98,8%	287	99,7%	14%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	10	100,0%	13	100,0%	30%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	40	100,0%	50	98,0%	25%
Autres infractions contre le patrimoine	168	95,2%	113	92,9%	-33%

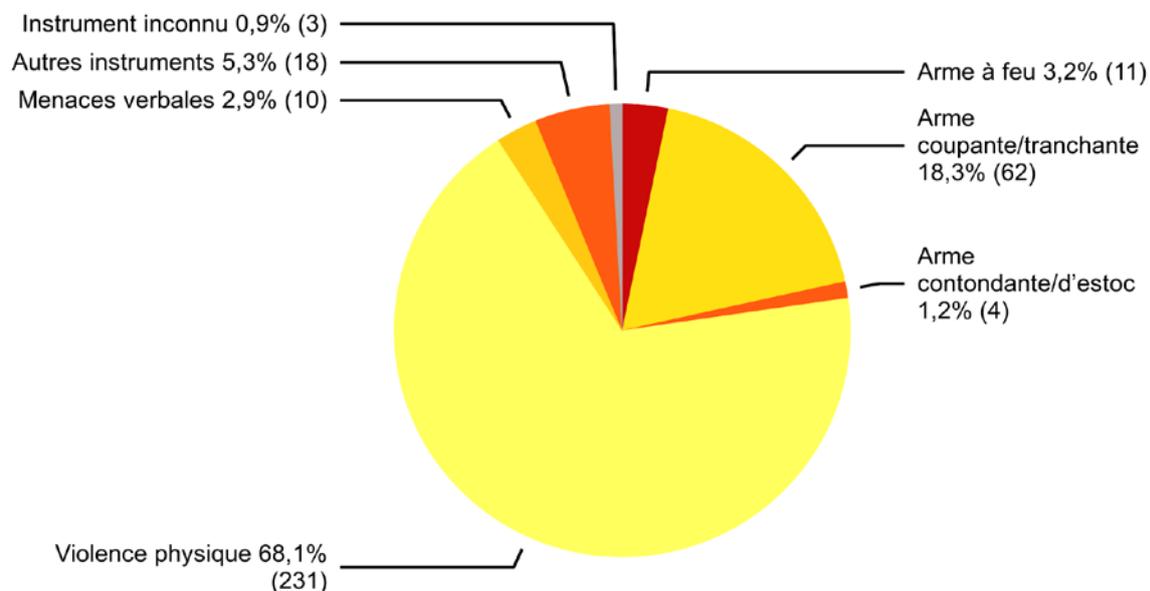
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 19: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 21: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	362	29,3%	339	36,9%	-6%
Arme à feu	47	40,4%	11	45,5%	-77%
Arme coupante/tranchante	45	46,7%	62	30,6%	38%
Arme contondante/d'estoc	1	100,0%	4	75,0%	300%
Violence physique	240	25,0%	231	37,2%	-4%
Menaces verbales	18	11,1%	10	20,0%	-44%
Autres instruments	10	30,0%	18	38,9%	80%
Instrument inconnu	1	0,0%	3	100,0%	200%

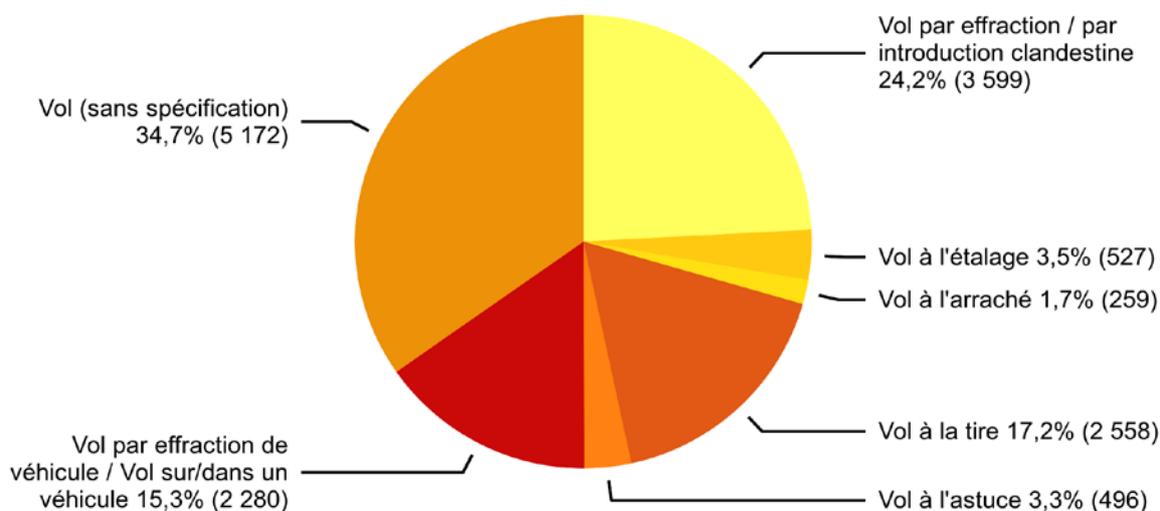
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 20: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 22: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	17 647	11,6%	14 891	13,9%	-16%
Vol (sans spécification)	6 807	11,0%	5 172	12,5%	-24%
Vol par effraction	2 995	11,5%	3 045	14,1%	2%
Vol par introduction clandestine	575	14,1%	554	15,3%	-4%
Vol à l'étalage	582	74,4%	527	76,9%	-9%
Vol à l'arraché	261	7,3%	259	20,1%	-1%
Vol à la tire	3 086	5,2%	2 558	6,4%	-17%
Vol à l'astuce	537	16,6%	496	21,8%	-8%
Vol par effraction de véhicule	1 629	5,5%	1 239	8,5%	-24%
Vol sur/dans un véhicule	1 175	6,7%	1 041	7,4%	-11%

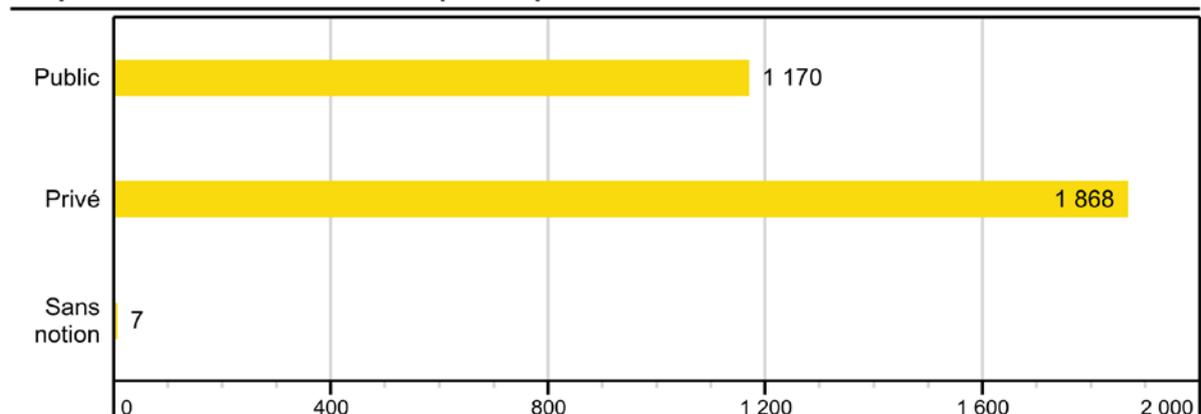
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 21: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

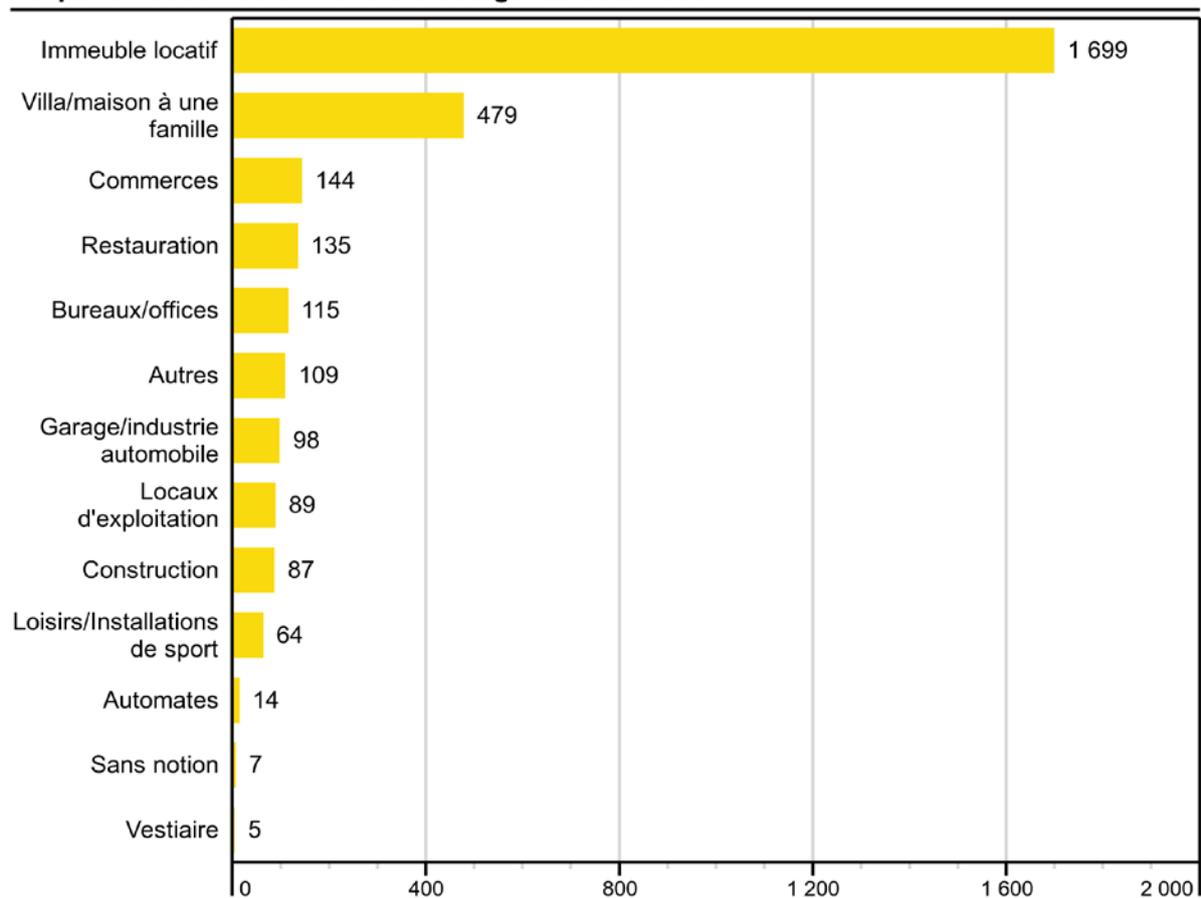
Figure 23: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

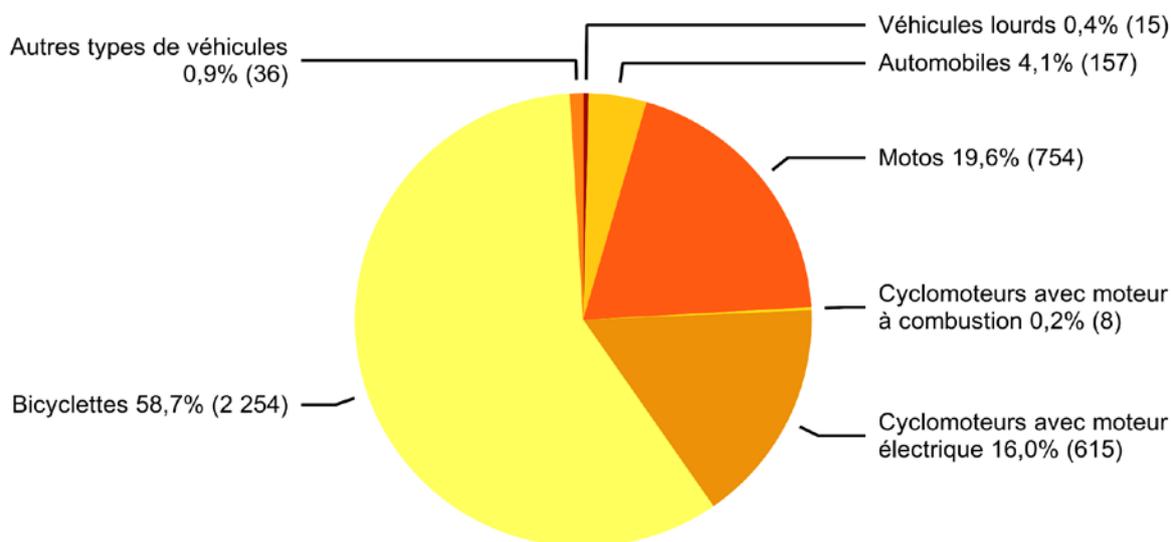
© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 24: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 25: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules	3 831	4,6%	3 839	4,1%	0%
Véhicules lourds	40	7,5%	15	20,0%	-63%
Automobiles	217	16,1%	157	17,2%	-28%
Motos	1 105	9,5%	754	6,8%	-32%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	17	5,9%	8	12,5%	-53%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	270	3,7%	615	2,6%	128%
Bicyclettes	2 130	0,9%	2 254	2,5%	6%
Autres véhicules	52	3,8%	36	5,6%	-31%

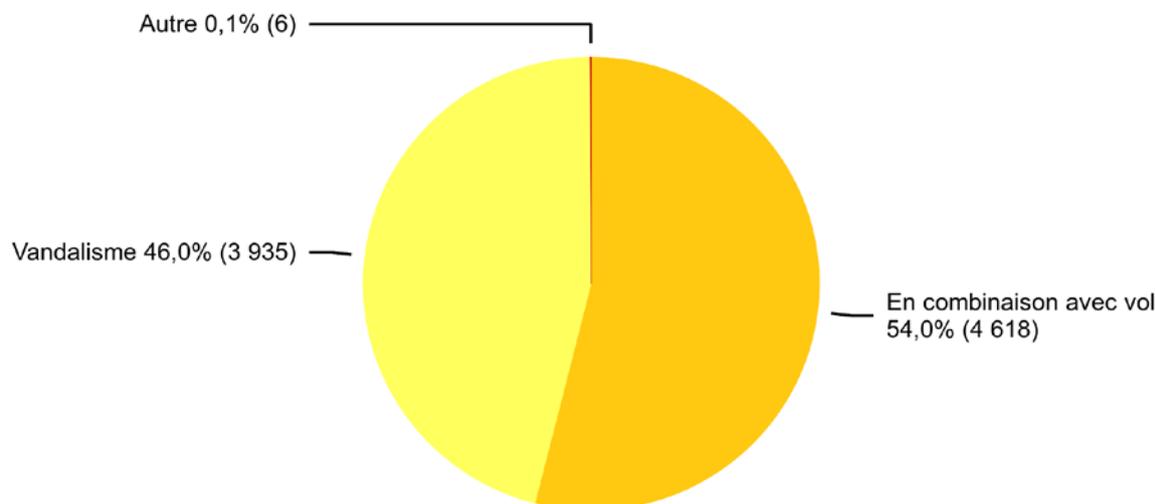
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 22: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 26: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

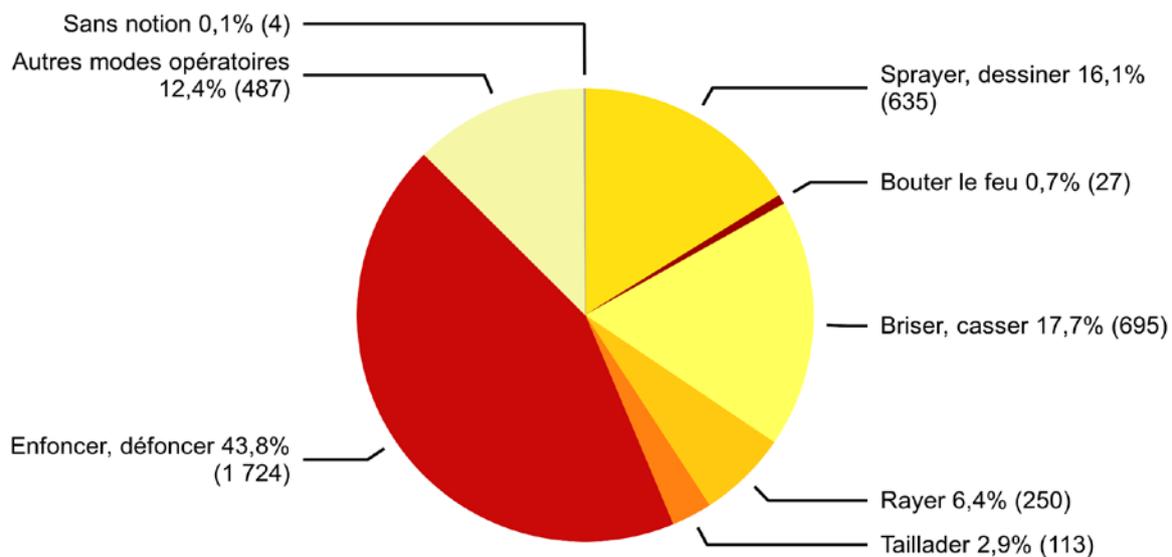
	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	9 617	13,7%	8 559	15,5%	-11%
En combinaison avec vol	4 968	12,3%	4 618	14,7%	-7%
Vandalisme	4 648	15,2%	3 935	16,3%	-15%
Autre	1	100,0%	6	66,7%	500%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 23: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 15.2.2021

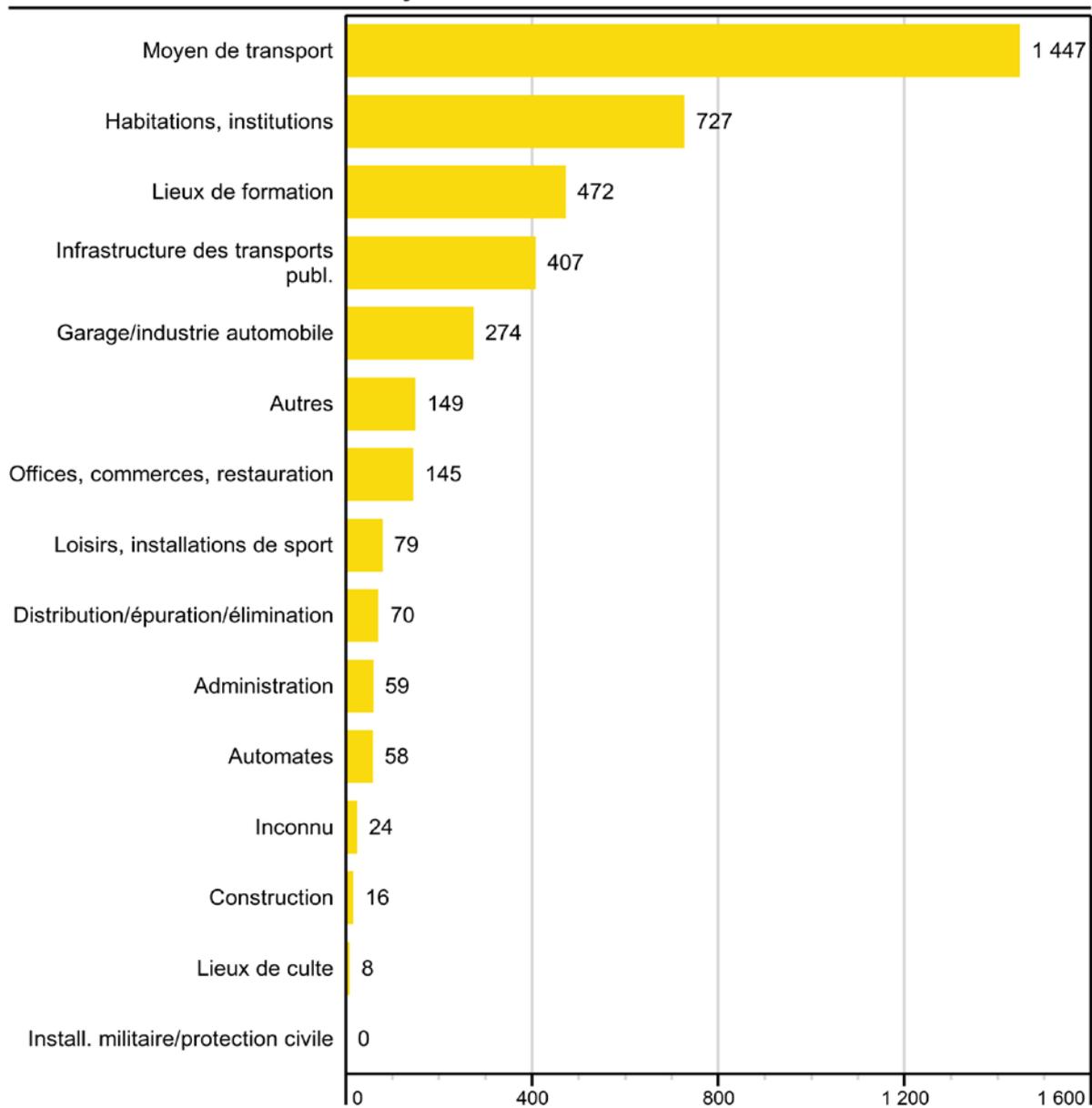
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 27: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

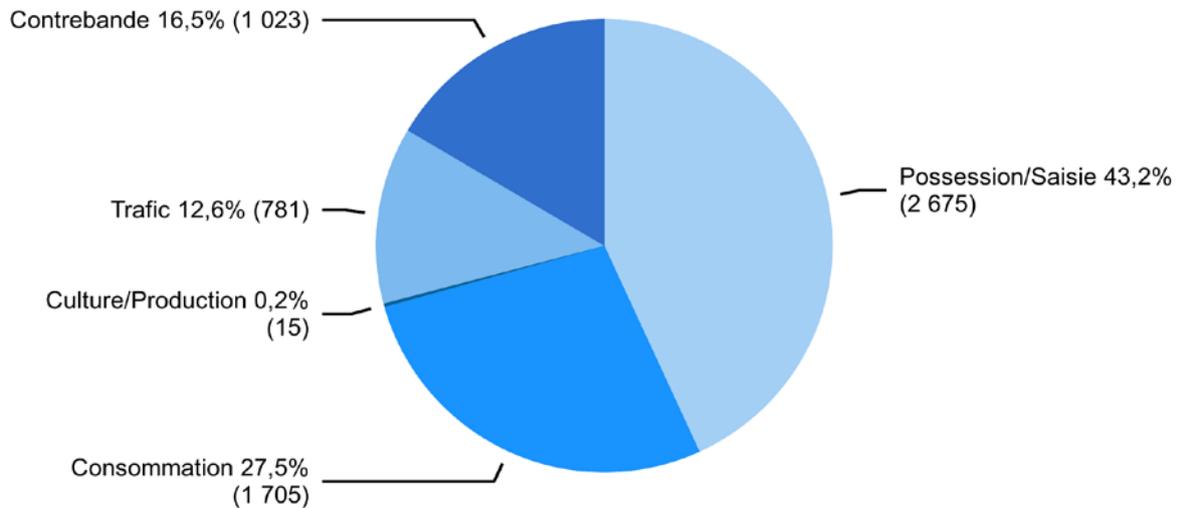
© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 28: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 29: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total infractions à la LStup	7 744	99,7%	6 236	99,2%	-19%
Total possession/saisie	3 387	99,6%	2 675	98,8%	-21%
Possession/saisie contravention	2 412	99,7%	1 858	99,0%	-23%
Possession/saisie délit	215	100,0%	541	98,3%	152%
Possession/saisie crime	760	99,1%	276	98,2%	-64%
Total consommation	2 328	99,9%	1 705	100,0%	-27%
Total culture/production	13	100,0%	15	100,0%	15%
Culture/production contravention	7	100,0%	6	100,0%	-14%
Culture/production délit	6	100,0%	8	100,0%	33%
Culture/production crime	0	–	1	100,0%	–
Total trafic	972	99,8%	781	99,0%	-20%
Trafic délit	308	100,0%	449	98,9%	46%
Trafic crime	664	99,7%	332	99,1%	-50%
Total contrebande	1 044	99,2%	1 023	99,4%	-2%
Importation, exportation, transit contravention	660	99,1%	951	99,5%	44%
Importation, exportation, transit délit	312	99,7%	53	98,1%	-83%
Importation, exportation, transit crime	72	98,6%	19	100,0%	-74%
Total autres infractions à la LStup	0	–	37	100,0%	–
Autres infractions à la LStup contravention	0	–	37	100,0%	–
Autres infractions à la LStup délit	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2021

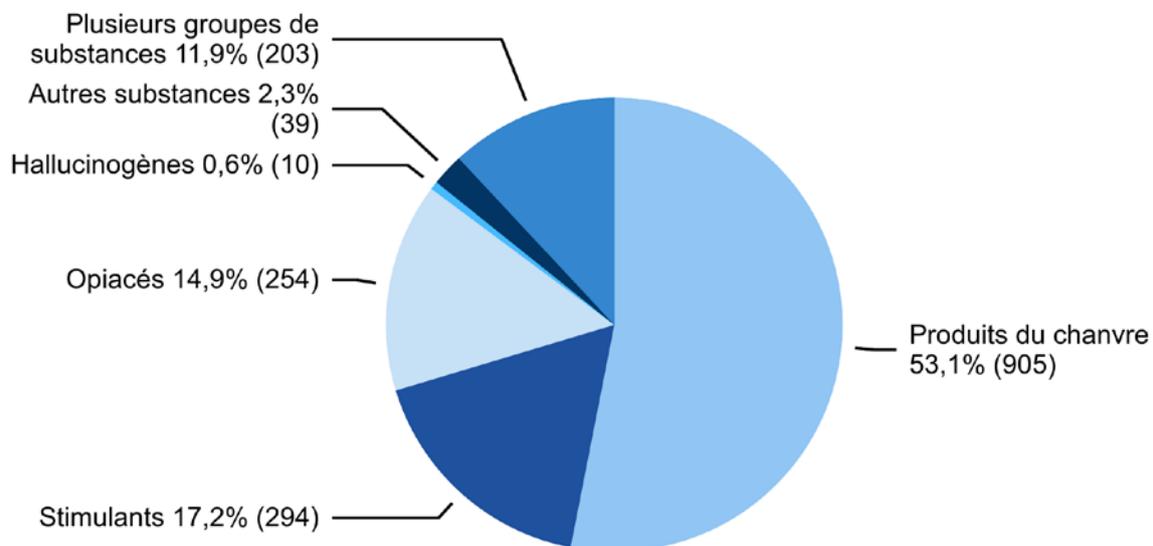
Tableau 24: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 15.2.2021

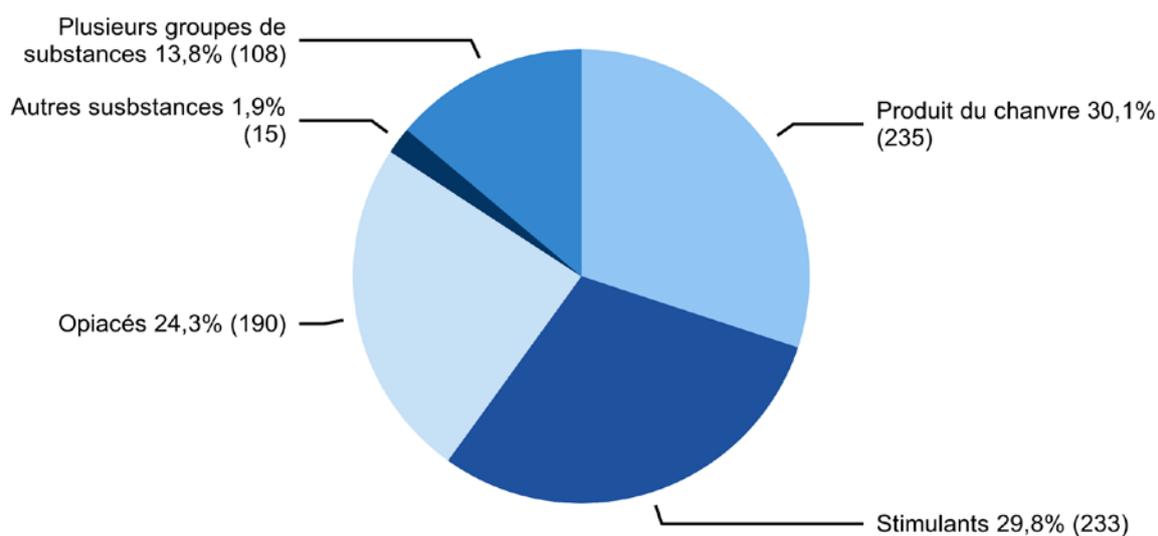
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	333	0	5	54	35	64	37	60	52	21	5	0
Étrangers	875	0	6	71	79	188	147	246	114	22	2	0
résidents	197	0	1	22	12	23	27	55	44	11	2	0
asile	19	0	0	2	1	6	3	5	2	0	0	0
autres	659	0	5	47	66	159	117	186	68	11	0	0
Suissesses	50	0	1	6	2	6	4	16	9	4	2	0
Étrangères	60	0	0	5	0	13	12	13	14	3	0	0
résidents	27	0	0	4	0	6	4	4	7	2	0	0
asile	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
autres	32	0	0	1	0	7	7	9	7	1	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	109	0	3	16	16	19	9	20	19	6	1	0
Étrangers	563	0	2	17	38	171	113	154	52	16	0	0
résidents	72	0	2	5	2	11	11	20	12	9	0	0
asile	12	0	0	2	0	2	3	2	3	0	0	0
autres	479	0	0	10	36	158	99	132	37	7	0	0
Suissesses	16	0	1	1	0	2	3	2	6	0	1	0
Étrangères	15	0	0	1	0	3	1	5	3	2	0	0
résidents	4	0	0	1	0	1	0	1	1	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	11	0	0	0	0	2	1	4	2	2	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	201	29	12	1	1	0	244
Suisses	102	14	7	0	1	0	124
Étrangers	99	15	5	1	0	0	120
résidents	36	5	0	1	0	0	42
asile	2	0	1	0	0	0	3
autres	61	10	4	0	0	0	75
Total adultes	2 338	269	74	30	30	4	2 745
Suisses	579	63	12	5	8	1	668
Étrangers	1 759	206	62	25	22	3	2 077
résidents	359	35	9	6	3	2	414
asile	29	5	3	2	0	0	39
autres	1 371	166	50	17	19	1	1 624

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	140	1 882	2,295	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	1	–	–	–	78
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	11	–	–	–	829
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	1	–	0,495	–	–
Haschisch	1 140	29	453,567	–	–
Huile de haschisch	4	–	0,068	–	–
Marijuana	586	25	38,660	–	54
Cannabinoïdes de synthèse	2	–	173,651	–	–
Stimulants					
Amphétamine	6	–	0,031	–	–
Crack	3	–	0,003	–	–
Ecstasy	97	2 896	4,738	–	–
Khat	9	–	128,557	–	–
Feuilles de coca	10	–	3,492	–	–
Cocaïne	414	3	24,231	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	16	10	0,133	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	292	21	68,164	–	–
Morphine-/héroïne-base	1	1	–	–	–
Opium	1	–	–	–	–
Méthadone	16	143	0,080	740	–
Autres produits de substitution	2	–	0,004	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	14	–	1,876	–	–
LSD	26	248	0,016	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	11	–	2,795	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	3	–	0,313	7	–
Autres substances stupéfiantes	33	613	3,718	60	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	75	2 140	0,036	60	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	3	17	0,505	–	–
Substances de coupage	28	–	37,565	–	–
Substance pas encore connue	3	–	–	–	–

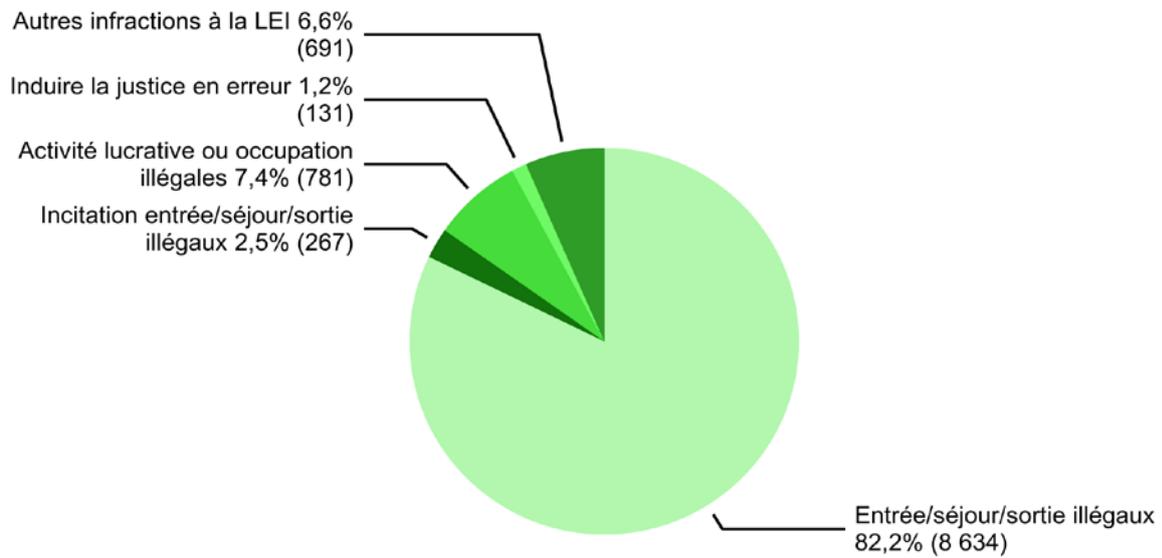
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 32: Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général infractions à la LEI	9 801	100,0%	10 504	100,0%	7%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	8 272	100,0%	8 634	100,0%	4%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	4 459	100,0%	4 279	100,0%	-4%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	3 724	100,0%	4 254	100,0%	14%
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	59	100,0%	88	100,0%	49%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	30	100,0%	13	100,0%	-57%
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	233	100,0%	267	100,0%	15%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	206	100,0%	249	100,0%	21%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	21	100,0%	14	100,0%	-33%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	6	100,0%	4	100,0%	-33%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	717	100,0%	781	100,0%	9%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	499	100,0%	597	100,0%	20%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	14	100,0%	9	100,0%	-36%
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	193	100,0%	173	100,0%	-10%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	11	100,0%	2	100,0%	-82%
Total induire la justice en erreur	42	100,0%	131	99,2%	212%
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	41	100,0%	127	99,2%	210%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	1	100,0%	4	100,0%	300%
Total autres infractions à la LEI	537	100,0%	691	100,0%	29%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	429	100,0%	568	100,0%	32%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	19	100,0%	2	100,0%	-89%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	61	100,0%	103	100,0%	69%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	2	100,0%	0	–	-100%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	–	0	–	0%
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	20	100,0%	16	100,0%	-20%
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Autres infractions à la LEI	3	100,0%	0	–	-100%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 29: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Code pénal (CP)	55 244	58 800	51 938	50 322	49 665	47 499	42 836
Loi sur les stupéfiants (LStup)	9 374	9 250	8 641	7 687	6 694	7 744	6 236
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	9 313	10 335	8 142	8 777	8 253	9 801	10 504

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 30: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total général du Code pénal	55 244	58 800	51 938	50 322	49 665	47 499	42 836
Total vie et intégrité corporelle	2 076	2 110	2 093	1 964	2 198	2 141	2 146
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	4	6	4	3	7	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	30	32	55	34	24	33	56
Lésions corporelles graves (Art. 122)	28	33	21	31	31	35	51
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 095	1 188	1 135	1 018	1 291	1 219	1 125
Total patrimoine	44 033	45 179	39 440	38 337	37 140	35 636	31 197
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	26 032	23 890	20 771	20 072	18 966	17 647	14 891
dont vol par effraction	6 184	4 944	3 722	3 790	3 546	2 995	3 045
dont vol à l'arrachée	537	446	328	315	270	261	259
Vol de véhicule (Art. 139)	4 869	4 722	4 628	4 826	4 216	3 831	3 839
Brigandage (Art. 140)	355	342	317	271	283	362	339
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 261	5 487	4 260	4 325	4 329	4 649	3 941
Escroquerie (Art. 146)	565	620	848	727	1 585	2 324	1 984
Extorsion et chantage (Art. 156)	31	43	38	23	24	43	47
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	77	93	63	54	57	76	80
Total honneur, domaine secret ou privé	1 280	1 514	1 611	1 377	1 713	1 748	1 599
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	183	209	271	185	250	267	206
Total liberté	5 526	6 770	6 132	5 943	5 462	4 766	4 754
Menaces (Art. 180)	867	979	1 035	826	1 034	989	998
Contrainte (Art. 181)	123	128	102	96	166	128	143
Traite d'êtres humains (Art. 182)	14	17	15	25	25	37	14
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	20	28	21	25	31	29	21
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	349	693	621	514	306	311	345
Total intégrité sexuelle	429	517	490	416	544	559	565
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	66	72	79	56	70	69	84
Viol (Art. 190)	45	35	32	40	58	65	68
Exhibitionnisme (Art. 194)	28	50	34	12	49	34	49
Pornographie (Art. 197)	31	29	36	38	88	113	115
Total danger collectif	172	189	135	191	280	181	245
Incendie intentionnel (Art. 221)	146	132	95	127	238	148	194
Total autorité publique	679	1 404	954	1 063	1 143	1 174	1 158
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	140	267	202	254	247	219	191
Total administration de la justice	128	141	131	148	195	217	234
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	22	19	30	64	67	62	97
Autres Code pénal	921	976	952	883	990	1 077	938

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 31: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

4.1.3 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Genève	27 558	30 226	26 609	25 841	25 983	25 454	22 921
Vernier	3 297	3 634	2 998	3 084	2 704	3 051	2 830
Lancy	2 446	2 523	2 063	2 313	2 418	2 257	2 012
Carouge (GE)	2 540	2 520	2 290	2 483	2 337	2 153	2 011
Meyrin	1 875	1 830	1 687	1 613	1 961	1 785	1 663
Le Grand-Saconnex	1 645	1 667	1 622	1 630	1 621	1 702	1 061
Thônex	1 226	1 397	1 266	1 350	1 289	1 110	951
Onex	1 283	1 361	1 030	1 087	1 146	1 160	888
Chêne-Bougeries	938	1 069	820	851	846	893	837
Versoix	771	872	795	841	856	832	821
Plan-les-Ouates	912	940	704	746	801	600	694
Chêne-Bourg	750	858	684	864	952	714	576
Veyrier	733	695	759	815	803	696	534
Bernex	588	698	552	593	568	578	465
Collonge-Bellerive	588	666	534	491	496	411	391
Cologny	394	427	397	349	392	339	346
Satigny	469	517	417	338	433	316	325
Confignon	293	263	300	359	305	240	225
Puplinge	252	185	246	248	336	264	184
Bardonnex	149	157	245	186	217	189	179
Bellevue	217	235	223	225	254	271	159
Perly-Certoux	205	311	231	270	236	213	147
Pregny-Chambésy	348	323	251	206	247	164	142
Troinex	160	175	234	215	185	213	141
Anières	237	213	163	163	196	200	127
Vandoeuvres	170	172	109	144	138	126	120
Genthod	252	153	119	152	172	119	115
Corsier (GE)	149	136	110	135	105	146	109
Avusy	87	78	113	98	59	59	77
Dardagny	61	113	104	110	113	118	77
Meinier	137	170	148	89	128	96	73
Hermance	86	116	79	87	84	89	66
Collex-Bossy	90	112	154	101	121	77	64
Céligny	32	26	35	11	24	42	53
Chancy	72	80	62	90	103	64	53
Avully	88	101	92	86	65	101	49
Soral	31	36	61	36	56	36	48
Presinge	39	58	43	69	47	56	45
Choulex	80	86	86	68	37	41	44
Jussy	86	168	134	92	123	96	43
Autres communes	3 910	3 433	3 369	1 793	708	428	1 170

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 32: Code pénal: infractions par commune

4.1.4 *Infractions à la loi sur les stupéfiants*

Infractions à la loi sur les stupéfiants³

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total infractions à la LStup	9 374	9 250	8 641	7 687	6 694	7 744	6 236
Total possession/saisie	3 494	3 543	3 255	2 993	2 673	3 387	2 675
Possession/saisie contravention	1 898	1 796	1 706	1 507	1 375	2 412	1 858
Possession/saisie délit	975	809	702	716	658	215	541
Possession/saisie crime	621	938	847	770	640	760	276
Total consommation	4 239	3 905	3 705	3 133	2 616	2 328	1 705
Total culture/production	79	71	31	23	12	13	15
Culture/production contravention	41	26	8	5	4	7	6
Culture/production délit	31	27	20	18	8	6	8
Culture/production crime	7	18	3	0	0	0	1
Total trafic	1 539	1 653	1 562	1 415	1 254	972	781
Trafic délit	587	600	566	513	469	308	449
Trafic crime	952	1 053	996	902	785	664	332
Total contrebande	23	78	88	123	139	1 044	1 023
Importation, exportation, transit contravention	—	—	—	—	—	660	951
Importation, exportation, transit délit	14	51	64	101	117	312	53
Importation, exportation, transit crime	9	27	24	22	22	72	19
Total autres infractions à la LStup	—	—	—	—	—	0	37
Autres infractions à la LStup contravention	—	—	—	—	—	0	37
Autres infractions à la LStup délit	—	—	—	—	—	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants

³ Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

4.1.5 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Genève	6 439	6 519	6 342	5 380	4 335	4 043	3 296
Thônex	372	324	251	249	319	729	741
Bardonnex	352	146	163	158	236	871	427
Vernier	587	622	380	338	306	273	260
Le Grand-Saconnex	236	210	159	234	295	548	183
Carouge (GE)	284	200	178	216	227	196	169
Meyrin	83	114	202	231	154	125	162
Lancy	216	195	246	200	181	145	132
Veyrier	30	41	32	27	54	42	86
Chêne-Bougeries	48	71	76	76	39	56	84
Chêne-Bourg	65	58	57	81	70	83	81
Perly-Certoux	47	46	44	65	74	129	79
Puplinge	20	6	5	12	34	84	72
Versoix	78	79	76	48	43	43	51
Onex	171	166	95	76	55	57	50
Plan-les-Ouates	52	125	61	51	39	31	42
Anières	12	14	11	33	26	86	37
Bernex	41	51	40	40	31	17	37
Pregny-Chambésy	6	26	4	11	1	9	27
Satigny	13	18	22	20	18	14	27
Confignon	12	31	18	16	12	10	26
Troinex	43	11	3	8	8	14	18
Bellevue	18	28	24	22	7	8	17
Cologny	30	17	21	21	26	19	16
Collonge-Bellerive	15	19	17	11	23	20	14
Chancy	4	2	7	6	9	16	11
Collex-Bossy	4	8	12	2	2	3	10
Vandoeuvres	5	2	0	4	2	4	9
Avully	3	7	9	0	13	2	8
Genthod	9	20	14	9	4	1	8
Corsier (GE)	19	1	10	5	4	2	7
Presinge	0	1	0	4	10	7	6
Choulex	2	0	4	0	1	6	5
Hermance	0	0	3	4	0	5	5
Avusy	10	3	8	0	2	5	4
Céligny	0	2	1	0	8	2	4
Jussy	13	9	4	10	5	6	4
Russin	0	0	0	0	1	2	4
Dardagny	0	11	3	2	2	7	3
Laconnex	0	2	0	0	3	4	3
Autres communes	35	45	39	17	15	20	11

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 34: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.6 *Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration*

Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration⁴

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total général infractions à la LEI	9 313	10 335	8 142	8 777	8 253	9 801	10 504
Total entrée/séjour/sortie illégaux	8 370	9 200	7 067	7 630	6 977	8 272	8 634
Entrée illégale (y.c. par négligence)	3 238	4 337	3 023	3 540	2 938	4 459	4 279
Séjour illégal (y.c. par négligence)	5 106	4 821	4 003	4 063	4 013	3 724	4 254
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	14	20	17	4	8	59	88
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	12	22	24	23	18	30	13
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	210	218	224	208	221	233	267
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	140	164	138	130	150	206	249
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	51	40	73	61	63	21	14
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	2	2	3	3	3	6	4
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	17	12	10	14	5	–	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	496	511	477	584	584	717	781
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	312	339	338	428	394	499	597
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	9	5	0	1	4	14	9
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	175	157	138	151	184	193	173
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	10	1	4	2	11	2
Total induire la justice en erreur	75	85	59	41	40	42	131
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	72	81	55	40	39	41	127
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	3	4	4	1	1	1	4
Total autres infractions à la LEI	162	321	315	314	431	537	691
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	98	229	260	264	348	429	568
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	11	20	10	7	18	19	2
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	1	0	0	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	50	69	42	40	62	61	103
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	1	0	0	2	0
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	–	–	–	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	0	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	20	16
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	3	2
Autres infractions à la LEI	3	3	2	2	3	3	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 35: Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

⁴ Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé.

4.1.7 *Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune*

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Genève	6 846	7 716	5 612	5 799	5 303	6 216	6 974
Thônex	260	385	356	440	510	781	846
Vernier	438	499	330	299	322	247	353
Le Grand-Saconnex	319	334	371	531	511	665	321
Lancy	228	190	170	175	146	134	286
Meyrin	158	162	274	184	207	177	249
Carouge (GE)	179	212	172	148	220	202	230
Bardonnex	89	96	94	142	238	352	202
Chêne-Bougeries	63	91	91	192	85	132	143
Chêne-Bourg	72	74	76	122	94	138	135
Onex	72	81	55	82	73	77	98
Perly-Certoux	87	67	96	145	84	122	88
Puplinge	23	4	18	48	39	44	84
Veyrier	59	28	53	29	47	54	59
Anières	10	26	12	41	34	31	44
Cologny	17	16	22	21	45	37	42
Versoix	66	25	62	50	61	71	39
Bellevue	47	22	13	21	17	24	30
Plan-les-Ouates	56	71	24	53	40	74	27
Troinex	13	13	23	19	13	11	23
Presinge	3	9	8	5	1	14	20
Confignon	13	12	5	27	5	8	19
Aire-la-Ville	1	2	3	8	1	5	17
Collonge-Bellerive	36	25	15	21	42	46	16
Pregny-Chambésy	43	19	17	12	7	6	16
Bernex	29	24	27	38	20	16	15
Jussy	2	10	4	5	9	11	15
Vandoeuvres	11	2	8	9	11	16	14
Collex-Bossy	12	10	22	8	7	18	12
Dardagny	1	2	1	4	3	4	11
Satigny	13	10	25	24	15	14	8
Hermance	0	2	1	1	4	3	7
Corsier (GE)	6	1	12	13	4	11	5
Genthod	8	32	12	14	13	7	5
Avully	1	2	5	12	3	3	4
Cartigny	0	9	0	4	3	0	4
Chancy	5	0	5	6	1	8	4
Meinier	2	8	1	7	4	3	4
Soral	8	1	2	2	2	0	4
Céligny	0	7	0	1	4	7	2
Autres communes	17	36	45	15	5	12	29

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 36: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

4.1.8 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total infractions de violence	3 612	3 927	3 807	3 477	4 002	3 904	3 914
Violence grave (exercée)	107	106	114	109	117	140	177
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	33	36	61	38	27	40	57
Homicides avec arme à feu	3	6	18	6	0	2	2
Homicides avec arme coupante/tranchante	19	19	31	16	18	21	38
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	1	2	2	0	0	2
Homicides avec violence physique	8	7	3	9	8	13	12
Homicides autre instrument	3	2	3	5	1	4	3
Homicides sans notion/inconnu	0	1	4	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	28	33	21	31	31	35	51
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	1	0	0	0	0	1
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	1	4	5	7	6	7	16
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	3	2	1	1	2	1
Lés. corp. graves avec violence physique	22	20	10	16	14	23	20
Lés. corp. graves autre instrument	4	5	4	7	10	3	12
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	1
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	1	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	1	0	0	0	0	1
Viol (Art. 190)	45	35	32	40	58	65	68
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	1	1	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 607	2 799	2 620	2 519	2 827	2 732	2 692
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 095	1 188	1 135	1 018	1 291	1 219	1 125
Voies de fait (Art. 126)	505	511	512	467	525	538	583
Participation à rixe (Art. 133) ⁵	51	34	37	84	51	28	33
<i>Nombre d'affaires</i>	19	12	9	17	12	11	13
Participation à agression (Art. 134) ⁵	245	212	218	228	150	133	157
<i>Nombre d'affaires</i>	185	152	151	171	97	78	87
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	354	341	317	271	283	362	339
Contrainte (Art. 181)	123	128	102	96	166	128	143
Mariage forcé (Art. 181a)	0	2	0	0	0	4	1
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	20	28	21	25	31	29	21
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	4	1	1	1	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	74	84	75	75	82	71	99
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	140	267	202	254	247	219	191
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	898	1 022	1 073	849	1 058	1 032	1 045
Menaces (Art. 180)	867	979	1 035	826	1 034	989	998
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	31	43	38	23	24	43	47

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 37: Infractions de violence

⁵ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

4.1.9 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violences domestiques

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total infractions de violences domestiques	1 566	1 765	1 719	1 509	1 977	1 946	1 881
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	2	4	1	1	4	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	8	12	10	6	9	18
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	2	2	3	1	8	11
Lésions corporelles simples (Art. 123)	409	461	399	384	494	478	431
Voies de fait (Art. 126)	266	253	265	194	251	257	300
Mise en danger vie (Art. 129)	2	5	7	6	4	7	4
Injure (Art. 177)	337	406	430	406	543	524	507
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	34	44	34	30	40	32	33
Menaces (Art. 180)	336	400	367	312	416	420	385
Contrainte (Art. 181)	50	56	38	38	59	48	47
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	8	10	10	15	11	9	8
Actes sexuels enfant (Art. 187)	25	40	39	25	32	31	33
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	1	1	2	1	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	26	20	26	27	27	22	31
Viol (Art. 190)	11	12	18	14	23	28	20
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	3	0	2	0	2	1	2
Autres articles du CP ⁶	51	45	65	42	66	67	51

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 38: Infractions de violences domestiques

⁶ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.10 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total patrimoine	44 033	45 179	39 440	38 337	37 140	35 636	31 197
Appropr. illégitime (Art. 137)	92	135	120	103	104	117	120
Abus de confiance (Art. 138)	200	217	206	160	175	202	171
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	26 032	23 890	20 771	20 072	18 966	17 647	14 891
Vol de véhicule (Art. 139)	4 869	4 722	4 628	4 826	4 216	3 831	3 839
Brigandage (Art. 140)	355	342	317	271	283	362	339
Soustraction de chose (Art. 141)	3	6	4	7	8	6	0
Soustraction de données (Art. 143)	11	31	15	35	77	19	14
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	18	28	18	15	15	8	20
Dom. à la propriété (Art. 144)	5 261	5 487	4 260	4 325	4 329	4 649	3 941
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	5 458	8 452	6 801	6 418	5 810	4 968	4 618
Escroquerie (Art. 146)	565	620	848	727	1 585	2 324	1 984
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	508	556	663	667	824	753	572
Filouterie d'auberge (Art. 149)	26	30	39	43	65	36	30
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	72	85	196	157	108	99	77
Extorsion et chantage (Art. 156)	31	43	38	23	24	43	47
Gestion déloyale (Art. 158)	25	33	44	37	49	59	47
Détournement de salaire (Art. 159)	32	26	21	13	20	44	24
Recel (Art. 160)	346	331	281	271	273	251	287
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	13	7	18	8	8	10	13
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	54	68	19	19	24	40	50
Autres infractions contre le patrimoine	62	70	133	140	177	168	113

© OFS, Neuchâtel 2021

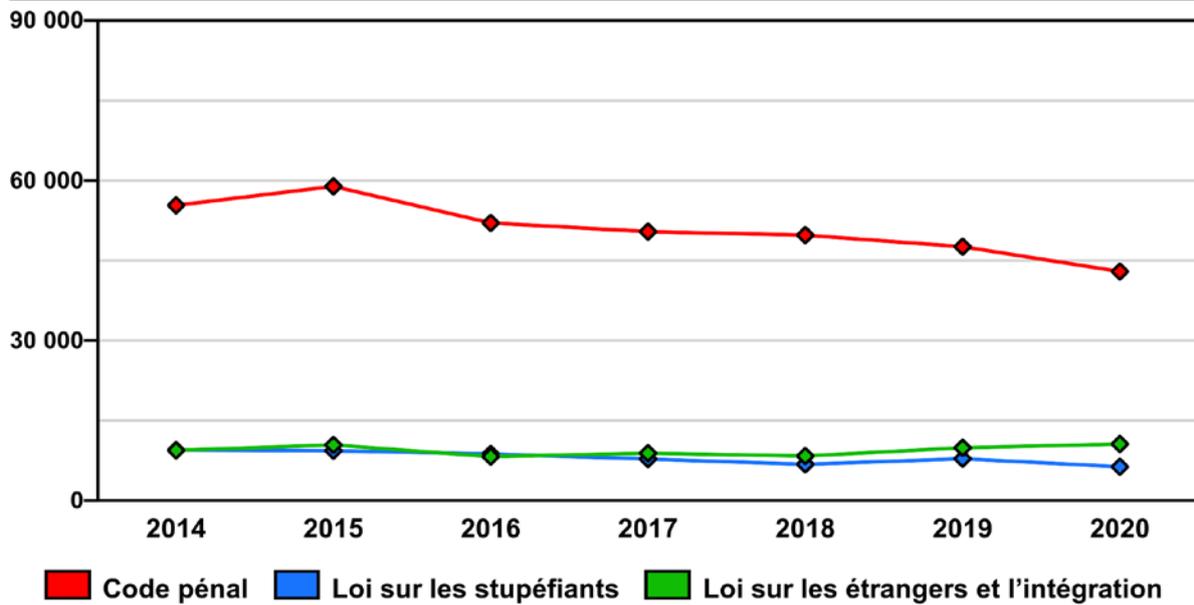
Tableau 39: Infractions contre le patrimoine

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2021

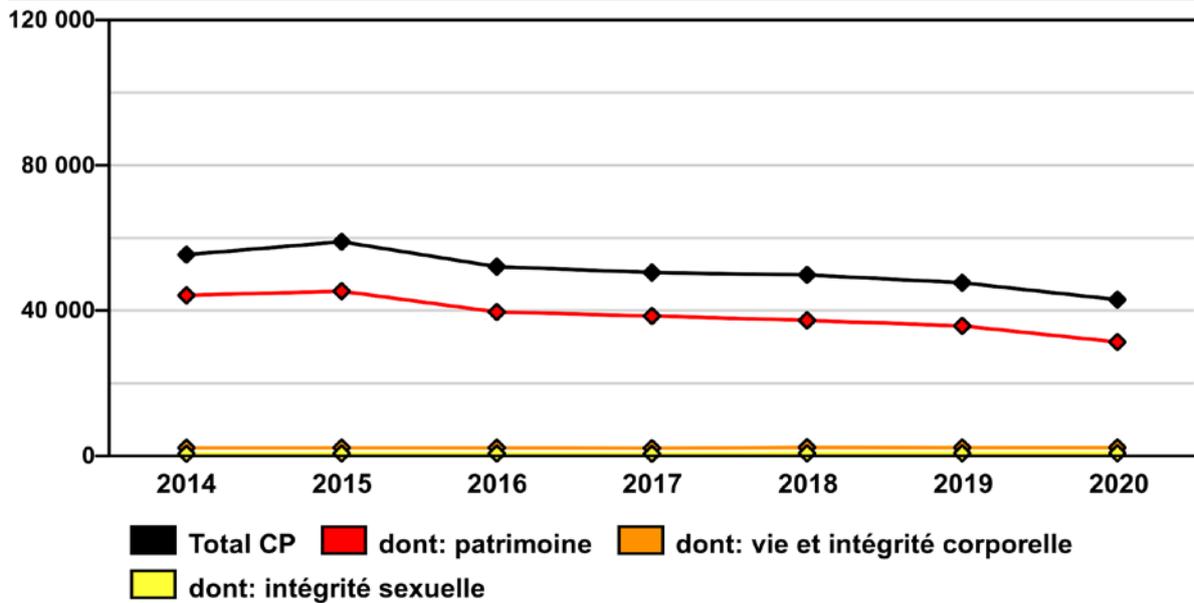
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 33: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 15.2.2021

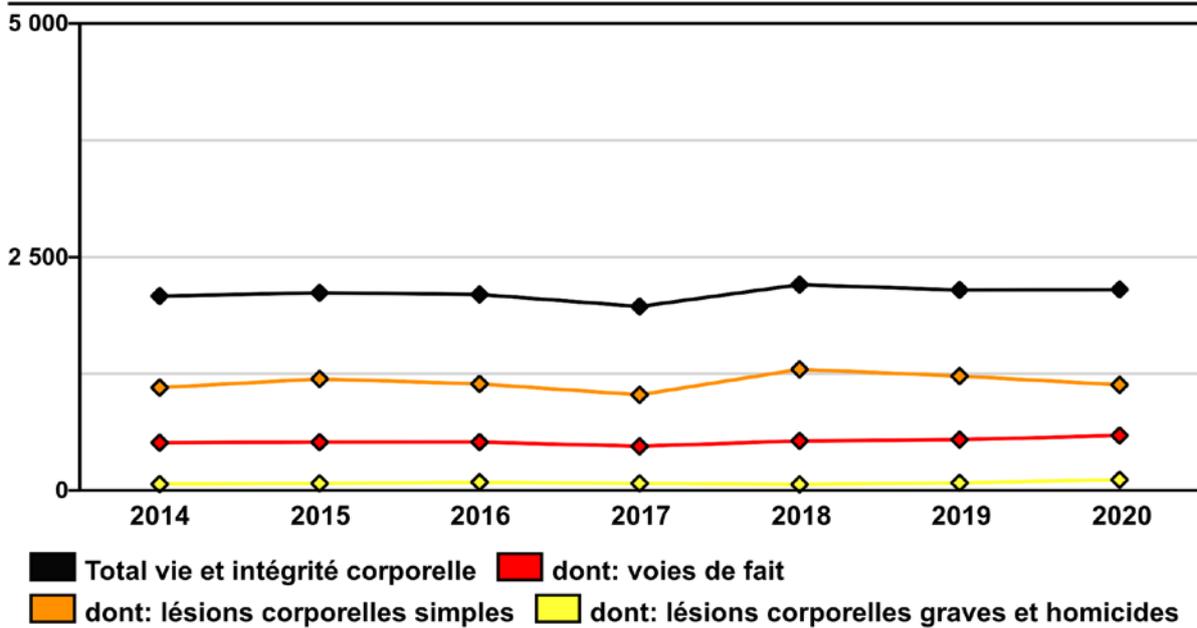
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 34: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 15.2.2021

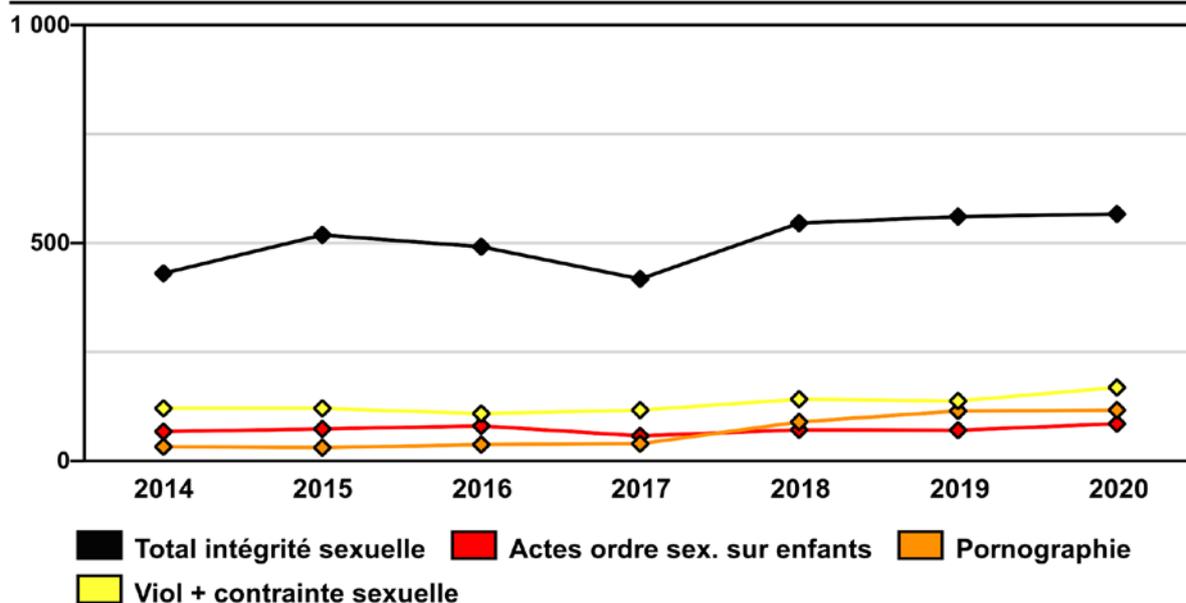
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 35: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 15.2.2021

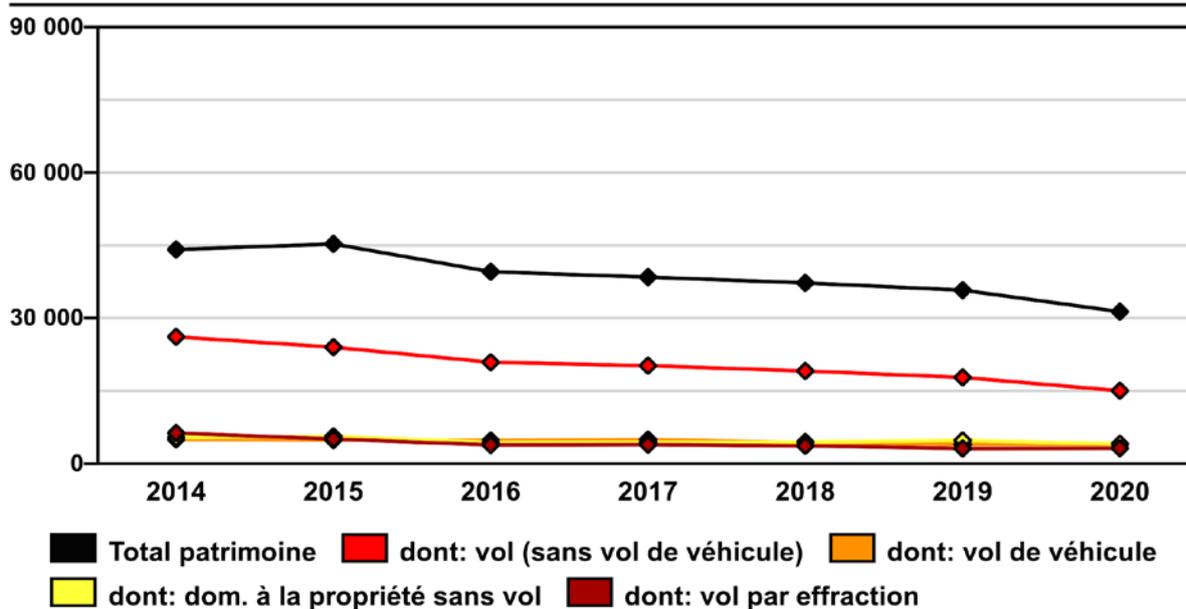
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 36: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 15.2.2021

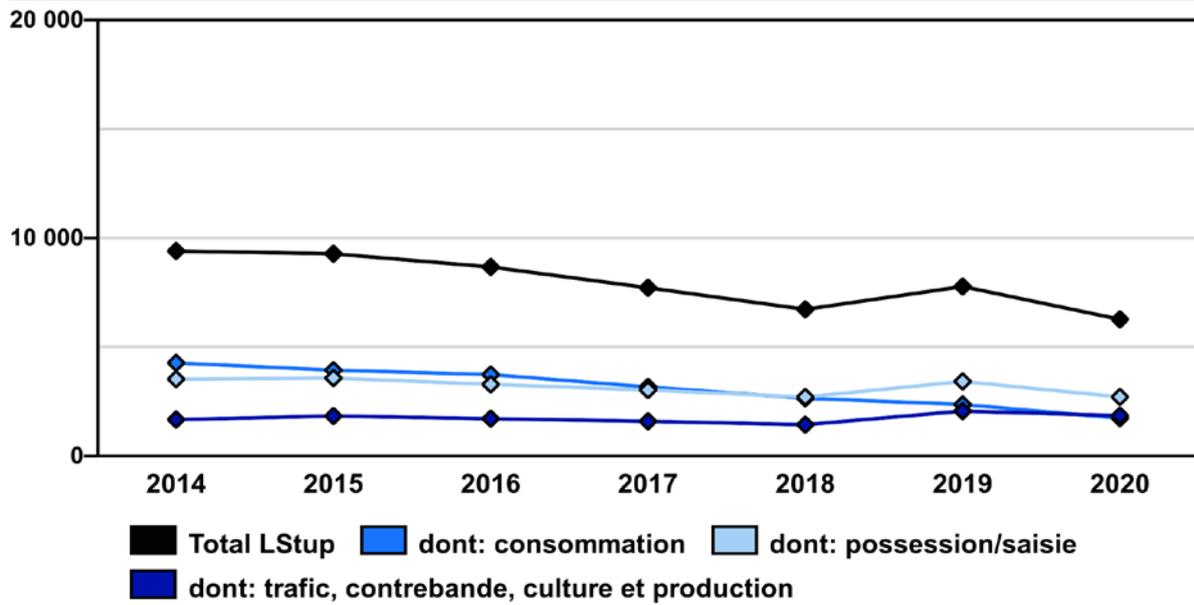
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 37: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Infractions à la loi sur la circulation routière (LCR)

	2020	
	Infractions	Élucidations
Total infractions à la loi sur la circulation routière (LCR)	21 595	96,2%
Art. 90 Violation des règles de la circulation (y.c. par négligence)	11 687	97,6%
dont contraventions	10 198	98,9%
dont délits	1 486	89,0%
dont crimes	3	100,0%
Art. 91 Conduite malgré une incapacité et violation de l'interdiction de conduire sous l'influence de l'alcool (y.c. par négligence))	1 210	98,8%
dont conduire un véhicule automobile en état d'ébriété	463	97,6%
dont conduire un véhicule automobile en état d'ébriété avec un taux d'alcool qualifié dans le sang ou dans l'haleine	497	99,6%
dont violation de l'interdiction de conduire sous l'influence de l'alcool	13	100,0%
dont conduire un véhicule sans moteur en étant dans l'incapacité de conduire	51	100,0%
dont conduire un véhicule automobile en étant dans l'incapacité de conduire	186	98,9%
Art. 91a Entrave aux mesures de constatation de l'incapacité de conduire	190	98,9%
Art. 92 Violation des obligations en cas d'accident (y.c. par négligence)	604	82,8%
dont en prenant la fuite après avoir tué ou blessé une personne lors d'un accident	91	5,5%
Art. 93 Etat défectueux des véhicules (y.c. par négligence)	2 877	99,2%
Art. 94 Vol d'usage d'un véhicule	60	100,0%
dont véhicule automobile	57	100,0%
dont cycle	3	100,0%
Art. 95 Conduite sans autorisation (y.c. par négligence)	1 973	98,8%
Art. 96 Conduite sans permis de circulation, sans autorisation ou sans assurance-responsabilité civile (y.c. par négligence)	1 011	98,3%
Art. 97 Usage abusif de permis et de plaques (y.c. par négligence)	887	60,4%
Art. 98 Actes illicites portés à des signaux et à des marques (y.c. par négligence)	0	–
Art. 98a Avertissements de contrôles du trafic (y.c. par négligence)	118	99,2%
Art. 99 Autres infractions (contraventions) à la LCR (y.c. par négligence)	978	98,8%

Tableau 40: Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEI et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée. Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 18 octobre 2020. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus

importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	9
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	14
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	16
Tableau 5: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune	18
Tableau 6: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	19
Tableau 7: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	23
Tableau 8: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	24
Tableau 9: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	25
Tableau 10: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	26
Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.	27
Tableau 13: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	27
Tableau 14: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	29
Tableau 15: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	32
Tableau 16: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	33
Tableau 17: Violences domestiques: évolution des infractions.....	35
Tableau 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37
Tableau 19: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40
Tableau 20: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions.....	41
Tableau 21: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	42
Tableau 22: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	45
Tableau 23: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	46
Tableau 24: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	50
Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	52
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	53
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	53
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	54
Tableau 29: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	56
Tableau 30: Infractions selon la loi	57
Tableau 31: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	58
Tableau 32: Code pénal: infractions par commune.....	59
Tableau 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants	60
Tableau 34: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	61
Tableau 35: Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	62
Tableau 36: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	63
Tableau 37: Infractions de violence	64
Tableau 38: Infractions de violences domestiques	65
Tableau 39: Infractions contre le patrimoine	66
Tableau 40: Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions	71

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	8
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
Figure 4: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	13
Figure 5: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune.....	15
Figure 6: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune.....	17
Figure 7: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	19
Figure 8: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	20
Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe	20
Figure 10: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	21
Figure 11: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	28
Figure 12: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	30
Figure 13: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	30
Figure 14: Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	31
Figure 15: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	31
Figure 16: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	34
Figure 17: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	36
Figure 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
Figure 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	38
Figure 20: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
Figure 21: Brigandage selon l'instrument.....	41
Figure 22: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	42
Figure 23: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	43
Figure 24: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	44
Figure 25: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	45
Figure 26: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	46
Figure 27: Vandalisme selon le mode opératoire.....	47
Figure 28: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	48
Figure 29: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	49
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	51
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	52
Figure 32: Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction.....	55
Figure 33: Infractions selon la loi	67
Figure 34: Code pénal: sélection de titres.....	68
Figure 35: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	68
Figure 36: Infractions contre l'intégrité sexuelle	69
Figure 37: Infractions contre le patrimoine.....	69
Figure 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	70